CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

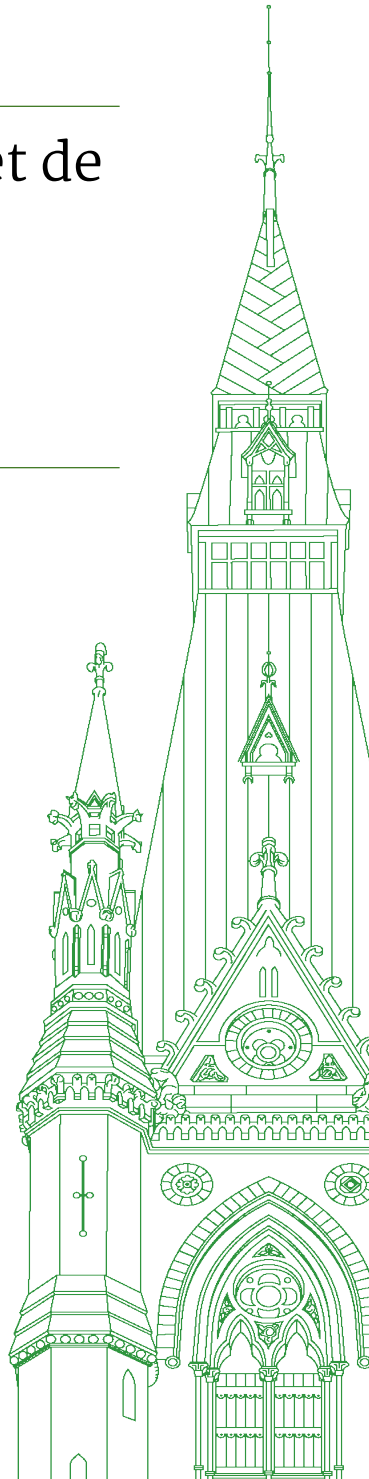
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 042

Le jeudi 22 octobre 2026



Présidente : Julie Dzerowicz

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le jeudi 22 octobre 2026

● (1535)

[*Traduction*]

La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bonjour à tous. Bienvenue à la réunion n° 42 du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes. La réunion d'aujourd'hui est télévisée et se tient en mode hybride.

Avant de présenter le premier groupe de témoins, je veux transmettre quelques informations au Comité. J'ai deux petites annonces à faire.

Nous consacrerons une réunion de plus à notre étude sur les talents internationaux. Cette réunion se tiendra jeudi prochain. Même si la liste des témoins est déjà établie, si vous souhaitez inviter des témoins en particulier, vous pouvez encore le signaler au greffier, mais veuillez le faire le plus tôt possible.

Ma deuxième annonce porte sur l'étude des systèmes d'immigration dans les pays du M5 et du G7. Certains d'entre vous ont déjà proposé des témoins. Merci beaucoup. Nous pourrions en recevoir davantage. Comme l'étude touche aux accords avec des pays du M5 et du G7, je vous suggérerais de faire des choix stratégiques qui en tiennent compte. Nous jugerons peut-être bon de tenir des discussions à l'extérieur des réunions à cet effet. C'est ce que j'encouragerais, car nous pourrions ainsi mettre en place une façon de procéder en vue des prochaines réunions.

Sur ce, c'est avec grand plaisir que j'accueille le premier groupe de témoins dans le cadre de notre étude sur les moyens d'attirer et de valoriser les talents internationaux pour renforcer l'économie canadienne.

Nous recevons Mme Karen Bozynski, directrice des partenariats au Semiconductor Council du Canada. Nous accueillons aussi Mme Nicole Ralli, vice-présidente des opérations à Dishon Limited, qui témoignera par vidéoconférence.

Vous aurez chacune cinq minutes pour votre déclaration liminaire. Nous enchaînerons ensuite avec une série de questions.

Madame Bozynski, nous allons commencer avec vous. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Karen Bozynski (directrice des partenariats, Canada's Semiconductor Council): Madame la présidente, mesdames et messieurs, merci de m'avoir invitée.

Je m'appelle Karen Bozynski, et je suis directrice des partenariats au Semiconductor Council du Canada. Je suis aussi une ingénieure professionnelle.

Le Semiconductor Council du Canada est la voix nationale de l'industrie des semi-conducteurs au Canada, qui fabrique et teste les puces partout où il y en a, que ce soit dans les centres de données ou les véhicules automobiles. L'industrie des semi-conducteurs contribue pour plus de 16 milliards de dollars au PIB au pays, selon Statistique Canada, et génère des dizaines de milliers d'emplois bien rémunérés autour desquels gravitent un nombre accru de travailleurs qualifiés. Ces emplois du domaine des semi-conducteurs contribuent à renforcer l'ensemble des compétences dont le Canada a besoin pour concevoir et contrôler son avenir souverain.

Chaque embauche internationale crée plus de cinq emplois occupés par des Canadiens et contribue pour plus d'un million de dollars au PIB. Après vérification faite auprès de nos membres partout au Canada, ces retombées s'appliquent à chacune des embauches. Par conséquent, nous pouvons créer davantage d'emplois pour les Canadiens, accroître les effets économiques sur le PIB et renforcer la souveraineté du Canada au sein d'un écosystème mondial stratégique.

Les entreprises dans le domaine des semi-conducteurs choisissent le Canada pour ses talents, mais il existe des obstacles qui nuisent à la croissance et à la capacité à générer ces milliers d'emplois supplémentaires.

La première difficulté est l'accès aux talents. Il nous faut recruter des talents internationaux dotés de compétences précises dont l'expertise n'existe pas au Canada. Sur le plan structurel, il y a un vide générationnel. Après Nortel, l'emploi dans le domaine des semi-conducteurs au Canada a enregistré une baisse pendant près de 10 ans, et les universités ont supprimé les programmes qui alimentaient l'industrie. Aujourd'hui, le secteur compte d'excellents ingénieurs à l'aube de la retraite et d'excellents diplômés, mais trop peu d'ingénieurs en milieu de carrière en mesure d'encadrer les diplômés canadiens et de prendre la relève après les départs à la retraite.

Les entreprises canadiennes dans le domaine des semi-conducteurs connaissent une croissance de 20 % à 25 % par année. Pour soutenir cette croissance, il nous faut encore plus d'ingénieurs dotés de 5 à 15 ans d'expérience. Nous manquons également de Canadiens titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat capables d'occuper des postes de recherche spécialisée dans cette filière où le Canada est en tête des pays du G7 et où les règles encadrant la propriété intellectuelle et les exportations exigent que les équipes soient composées de citoyens canadiens ou de résidents permanents.

La deuxième difficulté est le maintien en poste. Les permis de travail viennent à expiration avant que les travailleurs n'aient obtenu leur résidence permanente. Le Canada perd alors au profit d'un autre pays des travailleurs qualifiés dans lesquels il a investi et qu'il a formés. Le Canada pourrait hausser son PIB grâce à de nouveaux projets et à des investissements si les entreprises pouvaient obtenir et retenir avec plus de certitude les talents spécialisés en génie nécessaires à la réalisation des projets.

Dans l'état actuel des choses, la taille des projets est réduite, leur réalisation est différée ou ils sont attribués à d'autres pays parce que les programmes existants ne permettent pas de réunir les compétences essentielles. Nous perdons ainsi des emplois canadiens équivalant à des équipes entières. Nous ratons également l'occasion de générer de précieux points de PIB en remportant des projets au moyen de compétences que nous aurions au pays.

Voici maintenant quatre recommandations formulées par les chefs de file du secteur des semi-conducteurs partout au Canada: poursuivre les réformes du programme Entrée express à la suite de l'excellente annonce faite la semaine dernière par la ministre; accélérer le traitement des demandes; reconnaître l'expérience de travail des étudiants diplômés pour l'obtention de la résidence permanente; remplacer le salaire en vigueur par des fourchettes salariales fondées sur l'expérience et conformes au code de la Classification nationale des professions. Pendant la période de questions, n'hésitez pas à me demander des détails sur ces quatre recommandations.

Pourquoi appuyer ces recommandations? La rétention des talents canadiens dans le secteur des semi-conducteurs renforce la souveraineté technique, la sécurité économique et la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Le maintien au pays des capacités en génie réduit la dépendance du Canada par rapport aux décisions et aux capacités provenant de l'étranger.

Le Canada livre une concurrence à l'échelle mondiale pour attirer des personnes et des projets. La politique d'immigration influe directement sur la compétitivité du Canada comme emplacement pour les activités et les investissements en R-D de pointe. Ces mesures favorisent la prospérité économique et le développement des compétences dont nous avons besoin pour assurer la souveraineté du Canada.

Nous demandons au Canada de retenir les talents qu'il a formés. Donnons aux nouveaux cadres la possibilité de constituer une équipe ici plutôt qu'à l'étranger. Nous pourrons ainsi générer des emplois pour les Canadiens et exercer un meilleur contrôle sur notre avenir technologique pour empêcher quiconque de mettre le Canada hors jeu.

Merci. Je suis prête à répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, madame Bozynski.

Nous passons à Mme Ralli, qui témoigne par vidéoconférence.

Vous avez cinq minutes.

Nicole Ralli (vice-présidente, Opérations, Dishon Limited): Madame la présidente, mesdames et messieurs, merci de m'avoir invitée.

Je m'appelle Nicole Ralli, et je suis vice-présidente aux opérations à Dishon Limited.

Dishon est une organisation de taille moyenne qui compte un peu moins de 200 employés. Nous sommes un atelier d'usinage de haute précision situé aux environs de Vaughan, en Ontario. Nous avons plus de 80 machines à commande numérique par ordinateur réparties dans trois sites couvrant une superficie totale d'environ 120 000 pieds carrés. Nos principales gammes de produits sont les composants mécaniques complexes fabriqués à partir de métaux très difficiles à usiner et extrêmement tolérants, qui sont surtout utilisés dans les systèmes de propulsion des applications de fuséologie.

Malgré notre collaboration avec les recruteurs locaux et les collèges pour privilégier l'embauche de résidents permanents et de citoyens canadiens, le recrutement demeure la plus grande entrave à la croissance continue de Dishon. À l'heure actuelle, en proportion, 20 % de nos 200 employés sont des titulaires de permis de travail temporaire. Dans ce groupe d'employés, 60 % sont considérés comme de la main-d'œuvre qualifiée, et 40 %, comme de la main-d'œuvre peu qualifiée.

La plus grande difficulté à laquelle est confrontée Dishon aujourd'hui touche au groupe des travailleurs qualifiés des métiers spécialisés. Ce groupe se compose pour la plupart de nouveaux diplômés qui sont venus au Canada pour obtenir une formation internationale dans une école de métiers spécialisés. Ces jeunes présentent en cours de route une demande de résidence permanente et reçoivent un permis de travail de courte durée. Dishon embauche ces jeunes diplômés brillants, et investit énormément de temps et de ressources dans leur formation et leur perfectionnement.

Malheureusement, pour ces jeunes qui occupent des postes d'usinage à commande numérique par ordinateur, il est difficile, en raison du salaire rattaché à ces postes et de l'emplacement géographique de Dishon, de participer au Programme ontarien des candidats à l'immigration. Ces jeunes n'obtiennent donc pas la résidence permanente. La plupart retournent dans leur pays d'origine, même si les compétences acquises dans le cadre de leurs études et de leur formation au Canada sont inutiles là-bas.

Cette étude a pour objet d'examiner comment attirer et former les talents internationaux afin de renforcer l'économie canadienne, mais le principal intérêt que j'ai à y participer et à venir témoigner est de comprendre comment concilier cela avec la rétention des talents qui se trouvent déjà au pays. Il doit y avoir un meilleur moyen de retenir au Canada les talents qui y ont été formés afin qu'ils continuent de soutenir notre économie.

Merci de votre temps. Je suis prête à répondre à vos questions et à contribuer à vos travaux.

● (1540)

La présidente: Merci beaucoup, madame Ralli.

Je vous félicite toutes les deux pour la concision de vos déclarations liminaires, qui étaient excellentes.

Nous allons entamer la première série de questions de six minutes chacune.

Nous commençons avec M. Redekopp.

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux deux témoins d'être des nôtres. C'est formidable.

Je vais commencer par vous lire un message que j'ai reçu aujourd'hui et que je trouve intéressant. Il provient d'un ami de la région du Grand Toronto, qui me fait remarquer que des mises à pied massives ont lieu dans toutes les banques. En fait, l'auteur du message serait lui-même touché par ces mises à pied dont l'objet principal serait de remplacer des employés par des agents d'IA, dont certains sont assignés aux prêts hypothécaires et certains autres, aux services financiers et à la réalisation d'audits.

Mon ami se demande comment font ces « fous de libéraux » — pardonnez-moi, mais c'est l'expression employée — pour prôner l'immigration de masse. Selon lui, nous fonçons droit dans le mur. Les jeunes sont au chômage. Les diplômes sont dévalués. Pourquoi un diplômé universitaire accepterait-il un tel emploi? Je vous ai relayé seulement une partie du message.

Je vais laisser les libéraux répondre à la question formulée par mon ami, mais j'en aurais une pour vous, madame Bozynski. L'omniprésence de l'IA se confirme. Mon fils travaille dans votre secteur, à Saskatoon. La crainte que l'IA mette les emplois en danger est bien réelle, comme en témoignent les propos que je viens de relayer. Étant donné que les entreprises comme la vôtre commencent à intégrer cette technologie à leurs opérations, quels dangers découlant de l'IA trouvez-vous préoccupants?

Karen Bozynski: Je vous remercie de la question.

Je pense que nous avons vraiment l'occasion d'examiner les possibilités qu'offre l'intelligence artificielle et la manière dont le Canada peut jouer un rôle pour produire des résultats qui profitent au pays.

À propos de votre question, il faut bien faire la distinction entre un outil de reconfiguration des processus et le développement de matériel au Canada, où les concepteurs mettent au point des puces qui entrent dans la composition de produits pour la défense, l'espace et les communications. Le Canada dispose de nombreux atouts pour la fabrication de produits et certains de ces capteurs fonctionnent avec l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle peut être utilisée à de nombreuses fins. Je ne peux pas me prononcer sur la reconfiguration des processus dans un autre secteur. Je peux toutefois dire que là où le Canada peut jouer un rôle déterminant pour affirmer sa souveraineté sur le plan de l'ingénierie, gérer la conception et tirer profit des retombées économiques liées à l'utilisation de semi-conducteurs dans de nombreux secteurs, il a l'occasion de faire figure de chef de file. Être chef de file, c'est avoir la capacité de prendre des décisions sur la manière dont nous pouvons contribuer au mieux à la conception du matériel afin qu'il soit le plus efficace, le plus performant et le plus écoénergétique possible. Je pense que cela diffère quelque peu de la façon dont l'intelligence artificielle serait utilisée dans l'industrie.

● (1545)

Brad Redekopp: On entend souvent parler d'agents d'intelligence artificielle malveillants. Certains sont d'origine nationale et d'autres sont soutenus par des gouvernements étrangers. Ils piratent des sites Web, y compris celui du gouvernement du Canada. Hier, bon nombre d'entre eux ont été mis hors ligne par mesure de précaution. Nous savons également qu'il y a bel et bien de l'ingérence étrangère au Canada.

Je voudrais échanger quelques mots avec mes collègues au sujet des communications anonymes que le Comité a reçues ces derniers temps.

Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais pour ma part, j'ai pour habitude d'ignorer toute correspondance anonyme. Compte tenu de l'émergence d'agents d'intelligence artificielle actifs et du risque d'ingérence étrangère, je pense qu'en tant que membres du Comité, nous devons faire preuve d'une grande prudence. Il est possible que notre comité soit indûment influencé par des communications dont l'auteur est inconnu. Nous ne savons pas vraiment d'où elles proviennent.

Dans cette optique, je souhaite proposer rapidement la motion suivante:

> Que, compte tenu de l'incapacité du gouvernement à identifier régulièrement les agents d'intelligence artificielle et du risque d'ingérence étrangère au moyen de l'intelligence artificielle, le Comité donne instruction au greffier de ne pas distribuer aux membres les soumissions anonymes reçues par le Comité et de ne pas les prendre en considération.

Je ne cherche pas à faire perdre du temps à tout le monde aujourd'hui, mais je ne veux pas que les analystes prennent en compte des communications anonymes lorsqu'ils rédigent des rapports. J'imagine que la plupart d'entre nous ne prêtent même pas attention aux communications anonymes. J'aimerais prendre un instant pour examiner la question. Comme je l'ai dit, je ne veux pas prendre trop de temps.

La présidente: Merci, monsieur Redekopp. Je pense qu'il s'agit simplement d'un avis de motion.

Monsieur Fragiskatos...

Brad Redekopp: Non, j'ai proposé la motion.

La présidente: D'accord, vous l'avez proposée.

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je souhaite entendre ce que les témoins ont à dire. Cela n'enlève rien au fond ni au bien-fondé de la proposition de notre collègue, mais je pense également que c'est une question qui relève de l'Administration de la Chambre des communes. Si un comité le fait, j'imagine que les autres comités devraient avoir la possibilité de faire de même. Nous devrions en discuter plus en détail ultérieurement — le plus tôt possible.

Cela étant dit, madame la présidente, je propose que nous ajournions le débat sur la motion.

La présidente: Merci.

Comme il n'y a pas d'autres intervenants sur ma liste, nous allons ajourner le débat.

Peter Fragiskatos: Nous devons passer au vote.

La présidente: Alors, passons au vote.

Êtes-vous tous contre? D'accord.

[*Français*]

Monsieur Deschênes, avez-vous quelque chose à dire?

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Je voulais juste voir la motion.

[*Traduction*]

Peter Fragiskatos: Madame la présidente, j'ai proposé que nous ajournions le débat. Par définition, nous passons au vote.

La présidente: D'accord.

Monsieur le greffier, nous allons passer au vote.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 5.)

La présidente: Nous ajournons le débat.

Merci, monsieur le greffier.

Merci, messieurs Redekopp et Fragiskatos.

Attendez un instant. Je vais dire quelque chose.

J'ai soulevé cette question à plusieurs reprises auprès du greffier actuel et de sa prédécesseure. Qui sont ces personnes anonymes? Il n'y en a pas des tonnes. J'ai demandé si nos analystes les vérifiaient. J'ai déjà écrit une lettre officielle au Comité de liaison pour lui demander d'examiner la question pour l'ensemble des comités, comme M. Fragiskatos l'a déjà mentionné. Le Comité de liaison en fera l'examen la semaine prochaine. C'est envoyé à tous les députés. J'en ai été avisée aujourd'hui. Je soulève la question depuis un certain temps. Sachez que j'ai beaucoup cherché à savoir qui sont ces personnes anonymes dans toutes les études, du moins celles que notre comité a menées.

Je crains exactement ce que vous avez soulevé aujourd'hui, monsieur Redekopp. Je ne veux pas que vous croyiez que la question n'a pas été portée à l'attention non seulement des greffiers ici présents, mais aussi du Comité de liaison pour tous les comités. Encore une fois, il y a une lettre officielle. Je l'ai présentée le 17 juillet de cette année. Ce sera examiné au cours d'une réunion mercredi prochain.

Sur ce, j'aimerais revenir aux témoins, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Brad Redekopp: Ai-je dépassé mon temps de parole?

La présidente: En fait, vous avez épuisé votre temps de parole. Je vais...

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Il lui resterait encore du temps.

● (1550)

La présidente: Non, nous en sommes à six minutes et 45 secondes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'invoque le Règlement.

Conformément au Règlement, on arrête le chronomètre dès qu'il présente la motion. Il devrait donc avoir à nouveau la parole.

La présidente: Je suis désolée, mais son temps de parole était écoulé.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non, il n'est pas écoulé. Voici comment cela fonctionne, madame la présidente: lorsqu'il propose sa motion, le temps est consacré au débat, puis on revient à l'ordre du jour. Le chronomètre se serait arrêté à environ deux minutes et 30 secondes, lorsqu'il a présenté sa motion.

La présidente: C'est le greffier qui gère le temps de parole et le temps est écoulé, mais laissez-moi vérifier auprès de lui.

Le greffier m'a dit que le temps continue de s'écouler si vous décidez de présenter une motion à ce moment-là.

Votre temps est écoulé, monsieur Redekopp.

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'aimerais contester la décision de la présidence. Est-ce votre décision? Ce n'est pas ainsi que je comprends la procédure.

La présidente: D'après ce que le greffier a indiqué, oui, c'est ma décision.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je conteste la décision de la présidence.

La présidente: Vous avez contesté la décision de la présidence. Nous allons maintenant passer...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je demande un vote par appel nominal, puisqu'il y a eu un peu de confusion à ce sujet auparavant.

(La décision de la présidence est maintenue par 6 voix contre 5.)

La présidente: Nous allons maintenant continuer à poser des questions aux témoins et nous allons passer à M. Chang, qui dispose de six minutes.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): J'invoque le Règlement. Très brièvement, aurions-nous même dû voter sur la question? Étant donné qu'il s'agit d'une question de procédure, n'est-ce pas écrit noir sur blanc?

Nous enlevons du temps aux témoins. Nous pourrons en discuter plus tard, mais cela m'intrigue.

La présidente: Pouvons-nous y revenir pendant les cinq dernières minutes de notre réunion d'aujourd'hui?

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'invoque le Règlement. Pourquoi prendrions-nous cinq minutes pour expliquer une procédure de base à quelqu'un qui siège à la Chambre des communes depuis 10 ans?

La présidente: Merci, madame Rempel Garner.

Je vais maintenant accorder six minutes...

Sameer Zuberi: J'invoque le Règlement. Je ne suis pas à la Chambre des communes depuis 10 ans...

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est maintenant un débat.

Sameer Zuberi: N'inventez pas des chiffres.

La présidente: Nous passons maintenant à M. Chang, pour six minutes.

Merci.

Wade Chang (Burnaby Central, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame Bozynski, bienvenue au Comité. Ma circonscription de Burnaby Central est un pôle majeur de l'industrie des semi-conducteurs au Canada. On y trouve l'Université Simon Fraser et l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique.

Le Canada compte d'excellentes universités et de très bons programmes de génie, mais l'industrie des semi-conducteurs a besoin de compétences très spécialisées. Quelles sont nos lacunes à l'heure actuelle et comment l'immigration pourrait-elle contribuer à combler la pénurie?

Karen Bozynski: Cela rejoint, en fait, la question que M. Redekopp a posée plus tôt, que j'ai peut-être mal comprise. Je voudrais répondre aux deux questions ici.

Le Canada a tout à gagner à avoir davantage d'étudiants à la maîtrise et au doctorat, car il jouit d'une excellente réputation et il dispose de très bonnes capacités de recherche. Nous sommes en tête du G7. En effet, tant le fait d'inciter des Canadiens à s'inscrire à des programmes de maîtrise et de doctorat que celui d'accueillir des diplômés internationaux dans ces programmes peuvent nous être bénéfiques. Nous serions ravis que toute personne qui est malheureusement touchée par la situation puisse envisager de saisir une nouvelle occasion avec des études de maîtrise ou de doctorat afin de se perfectionner et de travailler dans le secteur des semi-conducteurs, qui devrait connaître une forte croissance.

En fait, l'embauche d'autres Canadiens parmi ces nouveaux diplômés, comme je l'ai dit, a des retombées économiques importantes pour le Canada. Dans les universités, il existe un tout nouveau programme que le gouvernement fédéral a mis en place. Il s'agit de Talent Innovation Canada, ou TICAN, et je pense qu'on l'utilise bien dans les universités afin d'offrir aux étudiants de maîtrise et de doctorat la possibilité de travailler et de mettre directement en pratique leurs recherches dans l'industrie. Non seulement cette initiative renforce l'industrie des semi-conducteurs, mais elle permet aussi aux étudiants d'acquérir une expérience de travail très importante au cours du processus, ce qui leur confère encore plus de valeur. Cela s'applique aussi bien aux citoyens canadiens et aux résidents permanents qu'aux candidats internationaux.

Nous nous réjouissons vivement de l'existence de tels programmes et de leur maintien.

● (1555)

Wade Chang: Si vous pouviez demander au gouvernement fédéral d'apporter seulement deux changements pour aider le Canada à attirer et à retenir des talents, quels seraient-ils? Comment les changements en question aideraient-ils les entreprises canadiennes à croître et renforceraient-ils la résilience économique du Canada dans le cadre de la diversification de nos relations commerciales?

Karen Bozynski: Comme nous l'avons mentionné, certains des changements que nous recommandons sont... Dans l'industrie des semi-conducteurs, l'une des lacunes concerne les gens qui ont entre 5 et 15 années d'expérience. Le système de points actuel pénalise toute personne âgée de plus de 30 ans. Il suffirait d'apporter un simple changement de sorte que certains des excellents candidats ayant entre 5 et 15 ans d'expérience ne soient pas pénalisés. Cela permettrait de faire tomber la barrière de 30 ans. C'est un changement très concret et facile à mettre en œuvre qui profiterait à l'industrie des semi-conducteurs.

Accorder la priorité à l'industrie des semi-conducteurs dans la sélection serait également une bonne chose, car nous générons des retombées économiques et les semi-conducteurs sont nécessaires dans les professions du niveau 1. Même si, vendredi passé, on a annoncé la suppression des exigences relatives à l'évaluation de l'impact sur le marché du travail, ou EIMT, il pourrait y avoir une EIMT volontaire pour indiquer qu'il existe une lacune au Canada, ce qui pourrait peut-être donner droit à des points supplémentaires.

À l'heure actuelle, il faut accélérer les choses. Lors d'une précédente réunion que j'ai examinée, en juin, si je me souviens bien, on a indiqué que l'objectif serait de traiter les demandes de permis de travail en deux à quatre semaines. Nos entreprises affirment avoir besoin d'un processus rapide. Elles attendent actuellement six, huit ou neuf mois pour l'obtention d'un permis de travail. Elles perdent l'occasion de réaliser un projet qui pourrait non seulement avoir des retombées économiques pour le Canada, mais aussi leur permettre d'embaucher davantage de Canadiens pour mener à bien le projet. Elles ne peuvent pas le faire si elles ne parviennent pas à obtenir un permis de travail pour l'un des employés dont elles ont absolument besoin. Accélérer le processus pour qu'il dure deux à quatre semaines, comme on l'a proposé lors de précédentes réunions de votre comité en juin, serait l'idéal, tout comme renforcer l'emploi des étudiants diplômés concernant la résidence permanente. Prendre en compte le travail des étudiants diplômés dans le cadre de la demande de résidence permanente constituerait une autre excellente possibilité.

Il serait également utile d'établir un salaire en fonction de l'expérience pour les codes CNP. Le salaire courant ne comporte qu'un point milieu, mais cela inclut toutes les personnes, qu'elles soient débutantes ou qu'elles aient 20 ans d'expérience, dans un même code CNP. Nous devons tenir compte du fait que les salaires varient en fonction de l'expérience de chacun. C'est pourquoi nous recommandons de définir des échelles basées sur l'expérience pour les codes CNP.

Wade Chang: Lorsqu'une entreprise a besoin de faire venir au Canada un ingénieur hautement spécialisé, nos programmes d'immigration nous aident-ils à être compétitifs, ou existe-t-il des obstacles qui nous empêchent d'attirer cette personne au Canada?

Karen Bozynski: Pardon. Pourriez-vous répéter la question?

Wade Chang: Nos programmes d'immigration nous aident-ils à être compétitifs à l'échelle mondiale pour attirer ces talents?

Karen Bozynski: Étant donné que nous sommes en concurrence à l'échelle mondiale pour attirer les talents, plus nous procédons rapidement, plus nous pouvons garantir que des éléments comme l'expérience de travail d'étudiants diplômés pourraient être utilisés pour la résidence permanente. Et plus le parcours vers la résidence permanente est clair et transparent... Le Canada enverrait ainsi un signal à l'échelle internationale qu'il est ouvert aux affaires et qu'il est prêt à accueillir de tels talents sur son territoire, ce qui nous permettrait de tirer notre épingle du jeu à bien des égards.

La présidente: Merci, monsieur Chang.

Merci, madame Bozynski.

[*Français*]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour à tous.

Je remercie les témoins d'être présentes.

Madame Bozynski, vous venez de dire quelque chose qui m'intéresse sur les délais de renouvellement des permis de travailleurs étrangers temporaires. Avez-vous dit que ça prenait environ neuf mois pour faire renouveler un permis de travail temporaire?

[*Traduction*]

Karen Bozynski: D'après ce que j'ai compris de ce qu'ont indiqué les membres de notre industrie des semi-conducteurs, lorsqu'ils font une demande de permis de travail, il serait préférable — et c'est ce que nous recommandons — qu'ils obtiennent le permis dans un délai de deux à quatre semaines. Je crois que c'est ce qu'avait indiqué un témoin que votre comité a entendu en juin. Or, d'après ce que nous rapportent nos membres, une demande de permis de travail peut prendre six, huit, voire neuf mois. Je tenais à vous faire part de ce qu'ils nous ont dit.

● (1600)

[*Français*]

Alexis Deschênes: Parle-t-on autant de l'obtention d'un nouveau permis de travail que du renouvellement d'un permis de travail?

[*Traduction*]

Karen Bozynski: Si j'ai bien compris, l'exemple qui m'a été donné concernait l'obtention d'un nouveau permis de travail. C'est ce que disaient les membres de notre association.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Quelle incidence cela a-t-il sur les gens, lorsqu'ils doivent attendre aussi longtemps pour obtenir une réponse?

[*Traduction*]

Karen Bozynski: Cela touche les personnes qui font une demande de permis de travail. Tout d'abord, les employeurs ne peuvent pas accepter en toute confiance de nouvelles affaires avec des partenaires techniques majeurs qui pourraient apporter des avantages économiques importants au Canada. Les employeurs n'ont pas cette assurance et les personnes concernées ne peuvent pas prévoir où elles-mêmes et leur famille vont se retrouver.

Accélérer le processus et réduire les délais seront évidemment des mesures très bénéfiques tant pour les personnes qui demandent un permis de travail que pour les employeurs et l'équipe qui les entourent, qui attendent avec impatience de savoir si le projet pourra effectivement être approuvé et se concrétiser.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Dans votre domaine, celui des semi-conducteurs, je comprends que les travailleurs sont hautement qualifiés. C'est sûrement un domaine assez compétitif. Est-ce qu'il arrive que des travailleurs se découragent, vu les longs délais, et qu'ils décident plutôt de tenter une autre expérience de travail dans un autre pays?

[*Traduction*]

Karen Bozynski: Je pense que le Canada jouit d'une excellente réputation sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Nous menons ici d'excellents travaux de recherche. De plus, de formidables possibilités de croissance, de perfectionnement personnel et de développement des compétences existent.

Je crois qu'à l'échelle internationale, le Canada est toujours perçu comme un pays qui offre de formidables possibilités aux individus. Cependant, nous pouvons améliorer la réputation du Canada sur le plan de l'attraction des talents spécialisés grâce à un traitement accéléré des demandes. Ainsi, la confiance dans notre capacité à attirer des talents hautement spécialisés sera renforcée et les gens pourront s'installer au Canada avec assurance.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Ça ne répond pas à ma question. Ma question était la suivante: à votre connaissance, est-ce qu'il y a des travailleurs qui se découragent, dans le processus, à cause des trop longs délais pour obtenir un permis de travail, ce qui fait que des entreprises perdent accès à de grands talents dans des domaines spécialisés?

[*Traduction*]

Karen Bozynski: Je dirais qu'il y a deux choses. La première, c'est qu'il y a du découragement. Ces travailleurs peuvent dire qu'ils ont une offre d'emploi assurée s'ils retournent dans leur pays d'origine ou s'ils empruntent une autre voie. D'autre part, il se peut que le processus se prolonge. Dans les deux cas, nous perdrions quelqu'un qui serait un excellent candidat pour travailler au Canada.

Vous avez tout à fait raison.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Ma question est la suivante: est-ce que cette situation survient? Avez-vous des témoignages d'entreprises membres qui vous disent que les longs délais entraînent ça?

[*Traduction*]

Karen Bozynski: Nos membres nous ont dit qu'ils avaient perdu des gens parce qu'ils ne pouvaient pas leur offrir une voie claire vers la résidence permanente. Ce n'était pas aussi clair, et ils ont perdu des membres de leur équipe. Ces gens ont dit: « Je pense que je dois accepter un emploi chez moi. Je ne veux pas quitter le Canada, mais comme je ne vois pas comment je vais obtenir la résidence permanente, je dois quitter le Canada. » Par conséquent, oui, le Canada en souffre.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Alors, est-ce que vous recommanderiez au gouvernement qu'il réduise les délais de traitement relatifs aux permis de travail?

[*Traduction*]

Karen Bozynski: Absolument. Encore une fois, nous avons un nombre modeste de candidats dans ce bassin pour les semi-conducteurs.

C'est très semblable à ce qui a été fait avec les médecins il y a quelques mois à peine. Le fait de disposer de ressources spécialisées pour traiter les talents en semi-conducteurs, tant pour les permis de travail que pour la résidence permanente, nous aiderait certainement à attirer et à retenir les talents clés.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Il reste peu de temps, mais j'aimerais vous poser une dernière question.

On dit souvent que les entreprises doivent miser sur l'augmentation de leur productivité, ainsi que sur la robotisation, l'automatisation et l'intelligence artificielle, et s'appuyer moins sur l'immigration. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

● (1605)

[*Traduction*]

Karen Bozynski: Comme nous l'avons dit, notre priorité est le talent spécialisé qui apporte soit une expertise en ingénierie pour guider d'autres ingénieurs, soit des compétences clés en recherche et développement. Ces choses ne sont pas faciles à remplacer par l'intelligence artificielle. Ce sont nos principaux créateurs de valeur au Canada.

La présidente: Merci, madame Bozynski.

[*Français*]

Merci, monsieur Deschênes.

[*Traduction*]

Cela met fin à notre première série de questions. Nous allons maintenant commencer notre deuxième série de questions.

Nous allons commencer par M. Menegakis, pour cinq minutes.

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie nos témoins de comparaître devant nous aujourd'hui.

J'aimerais commencer par vous, madame Ralli, si vous me le permettez. Êtes-vous toujours là?

Nicole Ralli: Oui.

Costas Menegakis: C'est merveilleux.

Par l'entremise de FedDev Ontario et du Fonds pour l'emploi et la prospérité de l'Ontario, madame Ralli, votre organisation, Dishon Limited, a reçu environ 8,5 millions de dollars en soutien gouvernemental, ce qui était censé être lié à plus de 160 emplois promis. Combien de ces postes ont été attribués à des Canadiens?

Nicole Ralli: Je dirais qu'au cours des 12 derniers mois, nous avons embauché 53 machinistes du CNC. Comme je l'ai dit plus tôt au sujet de notre démographie générale, je dirais que c'est très semblable. Environ 20 % des nouveaux emplois créés ont été attribués à des travailleurs étrangers, et 80 % à des Canadiens.

Costas Menegakis: Combien d'entre eux, selon vous, sont allés à de jeunes Canadiens, en particulier aux jeunes travailleurs de moins de 25 ans?

Nicole Ralli: Encore une fois, c'est probablement 75 %. Je me ferai un plaisir d'obtenir ces données démographiques exactes et de vous les fournir. Je vous donne une estimation fondée sur ma connaissance des embauches. Si vous voulez les statistiques exactes, je me ferai un plaisir de vous les fournir.

Costas Menegakis: Si vous pouviez veiller à les déposer auprès du Comité, je vous en serais très reconnaissant.

Nicole Ralli: Ce n'est pas un problème.

Costas Menegakis: La raison pour laquelle je soulève ces questions est qu'un jeune homme, Ethan Miranda, un jeune étudiant brillant qui a tout fait correctement, a comparu devant le Comité il y a quelques mois. Il nous a dit qu'il avait été au chômage pendant deux ans. Il a obtenu son diplôme d'un programme très compétitif pour l'industrie de la haute technologie. Il a envoyé plus de 500 demandes d'emploi, et il n'a pas pu trouver d'emploi dans son domaine parce que, en grande partie, les emplois disponibles étaient occupés par des personnes de l'extérieur du pays et n'étaient pas offerts aux Canadiens.

Les jeunes Canadiens doivent avoir une voix, et je crois que le Parlement est l'endroit où ils peuvent se faire entendre. Ce qui s'est passé est un peu trop facile: on ne tient pas compte des besoins et de la nécessité de veiller à ce que les talents que nous avons au Canada restent au Canada. Cela commence par les Canadiens et les Canadiennes d'abord.

Cela ne veut pas dire que la communauté des immigrants et les gens du monde entier qui ont choisi le Canada n'ont pas énormément contribué à la croissance de notre pays. Cependant, nous avons un taux de chômage élevé chez les jeunes à l'heure actuelle, et il est très important qu'ils aient la priorité dans les emplois pour lesquels ils sont qualifiés.

Cela dit, j'aimerais présenter une motion dans le peu de temps dont je dispose, madame la présidente. Elle se lit comme suit:

> Que, dans le cadre de son étude sur l'attraction et l'autonomisation des talents à l'échelle mondiale afin de renforcer l'économie canadienne, le Comité fasse rapport à la Chambre des observations et recommandations suivantes:
>
> Le Canada traverse toujours une crise dévastatrice de l'emploi chez les jeunes;
>
> Trouver du travail aux Canadiens sans emploi devrait être une priorité absolue du gouvernement du Canada;
>
> Le gouvernement du Canada devrait mettre l'accent sur la formation des Canadiens afin de remédier aux pénuries de main-d'oeuvre et de les préparer aux emplois de l'avenir; et
>
> À la lumière de ce qui précède, votre Comité recommande que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté réduise les niveaux d'immigration dans le prochain Plan des niveaux d'immigration.

La motion que je présente maintenant découle strictement de la nécessité de s'occuper des Canadiens et, bien honnêtement, des personnes qui sont déjà ici et qui espèrent y rester. C'est un système défaillant, que les libéraux ont brisé. Il est temps de mettre un frein à cela, et c'est pourquoi je présente cette motion.

La présidente: Merci, monsieur...

Nicole Ralli: Puis-je faire un commentaire à ce sujet?

La présidente: Non, malheureusement, madame Ralli, vous ne le pouvez pas.

Costas Menegakis: Non, c'est une motion.

La présidente: Merci, monsieur Menegakis.

J'ai maintenant une liste d'intervenants. J'ai sur ma liste Mme Rempel Garner, M. Jackson, M. Redekopp et M. Fragiskatos.

Madame Rempel Garner, vous avez la parole.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

Nous avons entendu beaucoup de débats jusqu'à présent dans le cadre de cette étude. Je pense que de nombreux groupes de pression ont comparu devant le Comité et ont fait des commentaires selon lesquels nous devons attirer les meilleurs et les plus brillants talents, sans avancer ou faire valoir que les meilleurs et les plus brillants pourraient déjà se trouver au Canada.

Nous avons entendu beaucoup de gens donner à penser que la seule façon de faire croître l'économie canadienne est de maintenir des niveaux d'immigration très élevés. Ce dont nous n'avons pas beaucoup entendu parler, c'est l'équilibre avec deux autres points de vue. Le premier concerne les travailleurs touchés. Nous savons, d'après les données de la Banque du Canada, que les salaires ont diminué au Canada en raison des niveaux d'immigration très élevés qui n'ont pas suivi le rythme de la croissance économique. Nous n'avons pas non plus entendu, franchement, de... Nous avons commencé à entendre aujourd'hui un témoin parler de la nécessité de se concentrer en particulier sur la rétention de la main-d'œuvre qualifiée qui se trouve ici au Canada.

J'étais dans une région rurale du Québec il y a quelques semaines, et j'étais dans une région où le taux de chômage était de 2,3 %, bien en deçà du taux de chômage naturel. La principale chose que j'ai entendue de la part des fabricants de cette région, c'est qu'ils ont des travailleurs qualifiés qui se sont intégrés dans leurs collectivités. Ils ont un faible taux de chômage par rapport au reste du pays, mais leurs besoins et les politiques d'immigration dans leurs régions sont dictés par des régions métropolitaines où les taux de chômage sont élevés. Essentiellement, le gouvernement ne renvoie pas les personnes qui n'ont pas de raison légale d'être là, et il essaie de renvoyer les travailleurs qualifiés dans les régions où le taux de chômage est faible.

Je suis en train de lire la motion de mon collègue. Étant donné que le gouvernement va dévoiler son plan des niveaux d'immigration la semaine prochaine, je pense qu'il incombe au Comité de présenter quelque chose à la Chambre, étant donné que nous avons tenu plusieurs réunions sur ce sujet particulier.

La motion reconnaît qu'il y a encore une crise de l'emploi chez les jeunes au pays. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Trouver du travail pour les Canadiens sans emploi devrait être une priorité absolue du gouvernement du Canada. Mettre l'accent sur la formation des Canadiens pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre pour les emplois de l'avenir est, encore une fois, quelque chose dont je ne pense pas que nous ayons suffisamment entendu parler, car la plupart des lobbyistes et des associations d'entreprises plaident en faveur d'une augmentation de l'immigration, mais ne se concentrent pas vraiment sur le volet formation comme contrepoids aux niveaux d'immigration. Je pense que c'est un bon point.

Franchement, nous savons que les niveaux d'immigration doivent baisser. Je pense que n'importe quel membre du Comité aurait du mal à présenter un argument qui serait bien accueilli dans le cadre des expériences vécues dans sa collectivité, par des gens qui n'ont pas la capacité d'embaucher des lobbyistes d'entreprise dans leur propre collectivité ici.

Je pense que c'est une bonne motion. Mon collègue ici présent et moi-même avons présenté ce matin dans les médias nationaux une réponse à la position du Parti conservateur sur le plan des niveaux d'immigration. J'aimerais simplement, peut-être en partie au-delà des allégeances politiques, saisir cette occasion pour implorer mes collègues libéraux de soulever ce point particulier lors de leur réunion de caucus. Depuis longtemps, nous entendons dire que les intérêts des groupes de pression des entreprises sont ceux qui orientent principalement la politique d'immigration au pays.

Tous les lobbyistes d'entreprise ne sont pas du même avis à cet égard — encore une fois, je reviens à l'exemple que je viens de donner de cette région rurale du Québec —, mais beaucoup d'entre eux, je pense, viennent nous demander des niveaux d'immigration plus élevés parce qu'ils y sont habitués. Ils ont des modèles d'affaires qui reposent sur la baisse des salaires et la création d'une rareté d'emplois plutôt que sur la productivité, qui est un travail beaucoup plus difficile, ou sur la formation des jeunes Canadiens. C'est comme la petite tension secrète dont aucun lobbyiste d'entreprise ne veut vraiment parler ici. Je pense que nous avons commencé à en parler un peu aujourd'hui, et cela doit être entravé. Si nous ne faisons pas baisser cette tension et que nous ne sommes pas honnêtes à ce sujet au sein de ce comité, dans les débats à la Chambre des communes et dans nos niveaux d'immigration, le consensus pour l'immigration au Canada continuera de s'effriter.

● (1610)

Je tiens à être très claire. Ce n'est pas la faute d'un immigrant — qui veut venir au Canada pour se bâtir une vie meilleure — si nous constatons une rareté sur le marché du travail ou une baisse des salaires. C'est uniquement la faute des décideurs politiques qui ont décidé de maintenir des niveaux d'immigration aussi élevés pendant aussi longtemps, en particulier sans consulter les provinces sur des questions comme les soins de santé, la disponibilité des prestations sociales et l'éducation.

Je vais parler librement à mes collègues ici présents et à un collègue qui siège de l'autre côté. Il n'est pas ici en ce moment. Je suis désolée. Je ne suis pas censée dire cela.

Nous venons d'avoir une conversation très difficile en Alberta qui a mené à des questions référendaires liées à l'immigration. Je ne pense pas que ces questions auraient été posées si le gouvernement libéral avait été plus responsable dans l'établissement des niveaux.

Ce qui me préoccupe en ce moment, c'est que sous le premier ministre actuel, nous avons encore un taux d'immigration générationnel élevé et insoutenable. Nous n'avons pas assez de maisons. Nous n'avons pas assez de logements. Les niveaux élevés d'immigration ont masqué des faiblesses structurelles fondamentales de l'économie canadienne, y compris la productivité, qui ne vont pas s'améliorer comme par magie si nous continuons à gonfler les niveaux d'immigration. C'est cette tension entre avoir suffisamment d'infrastructures sociales et gérer l'intégration tout en répondant aux besoins légitimes du système d'immigration dont je parle. Cet équilibre n'est tout simplement pas atteint à l'heure actuelle.

Dans le contexte de cette étude, je pense que nous devons être très prudents, en tant que parlementaires, lorsque nous acceptons d'entendre un groupe dire que nous avons besoin de plus en plus d'immigration. Je pense que nous devons commencer à résister à certains des groupes de pression que nous entendons et à leur imposer une plus grande responsabilité en ce qui concerne la formation, le perfectionnement à long terme des talents et, franchement, les mesures de productivité qui sont entravées par des niveaux élevés d'immigration.

Chers collègues, je pense que c'est une bonne motion. Je dirai simplement ceci: je pense que nous devons tenir ce débat à la Chambre des communes. Je suis préoccupée non seulement par le fait que le gouvernement dissimule les niveaux dans le budget. Je suis également préoccupée par le fait qu'il se passe deux ou trois choses. Nous ne savons pas vraiment combien de personnes se trouvent actuellement dans le pays. Nous n'avons pas de données de suivi des sorties de la part du gouvernement, par exemple. Je pense que la CBC diffuse aujourd'hui un reportage sur des graphiques trompeurs émanant du gouvernement qui montrent une diminution de la population, alors qu'en fait, elle augmente. Si nous recevons des renseignements erronés de la part du gouvernement, c'est également problématique. Comment pouvons-nous établir des niveaux ou savoir si les lobbyistes d'entreprises qui comparaissent devant nous aujourd'hui ont raison si nous n'avons pas cette information en tant que parlementaires?

J'aimerais que le consensus sur l'immigration soit rétabli dans ce pays, mais nous ne pouvons pas y parvenir sans une réforme systémique majeure. Je pense qu'il faut commencer par reconnaître certaines des prémisses mises de l'avant dans cette motion, que je viens de lire. J'encourage mes collègues à l'appuyer. Je pense qu'il est très important que, avant l'établissement du plan des niveaux d'immigration...

Brièvement, le premier ministre a dit au *New York Times* — un journal américain — qu'il pourrait voir l'immigration augmenter. La ministre de l'Immigration elle-même a dit que les niveaux devraient augmenter. J'aimerais savoir pourquoi. Travaillons-nous au nom des entreprises, qui n'ont franchement pas déployé beaucoup d'efforts pour former les jeunes Canadiens?

Je pense qu'il y a eu une certaine rupture, en particulier dans le secteur des services, du contrat social entre les employeurs et les travailleurs, où nous voyons une croissance naturelle des salaires et une obligation de former les jeunes Canadiens, d'investir dans le développement à long terme de la main-d'œuvre du Canada et, franchement, de ne pas réduire les salaires, afin que les Canadiens puissent avoir des enfants.

J'aimerais que nous appuyions cette motion. J'aimerais que cette question soit débattue à la Chambre des communes. J'aimerais que le gouvernement reconnaisse que tant qu'il n'y aura pas de réforme fondamentale du système d'immigration... Je pense qu'on a suggéré aujourd'hui une étude d'impact sur le marché du travail volontaire. Il y a eu tellement de fraudes systémiques dans le système des travailleurs étrangers temporaires et dans le processus des EIMT en général, avec des allégations selon lesquelles des employeurs vendaient des EIMT. Nous venons de recevoir le rapport de la vérificatrice générale sur la fraude étudiante. Rien de tout cela n'a été corrigé, et nous avons maintenant des groupes d'entreprises qui viennent nous dire qu'ils veulent encore plus d'immigration.

● (1615)

Mesdames et messieurs, prenez le pouls de la salle. Nous devons procéder à une réforme fondamentale du système d'immigration si nous voulons qu'il y ait un contrat social en matière d'immigration. Au grand détriment des Canadiens et des immigrants, la situation se détériore parce que le ministère de l'Immigration est traité comme le parent pauvre du Cabinet depuis plus de 10 ans.

Appuyons cette motion. Débattons-en à la Chambre des communes et faisons le travail difficile, en tant que Parlement, pour rétablir le consensus du Canada en matière d'immigration, plutôt que de courber l'échine devant les besoins de lobbyistes d'entreprises coûteux.

Merci.

● (1620)

La présidente: Merci, madame Rempel Garner.

Monsieur Jackson, vous avez la parole.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Merci, madame la présidente.

Je vais m'efforcer de ne pas répéter certaines observations que mes collègues ont déjà formulées, mais je pense que la motion de M. Menegakis tombe à point nommé.

Je suis nouveau à ce comité, comme vous le savez tous, mais depuis mon arrivée ici — et durant les quelques jours au cours desquels nous avons discuté de cette étude —, l'attraction et la valorisation des talents internationaux me préoccupent beaucoup. Toutefois, très peu de témoins que nous avons entendus ont évoqué les graves lacunes qui existent dans la formation des jeunes Canadiens pour répondre aux besoins dont ils parlent tous lorsqu'ils viennent ici, notamment dans le secteur des technologies — en génie. Il y a deux jours, un témoin a déclaré, à propos du soi-disant calendrier de construction ambitieux du gouvernement, qu'il y avait toutes ces lacunes en matière de compétences à combler, et que les seules personnes pouvant le faire sont des professionnels formés à l'étranger et des étudiants internationaux.

Pourquoi donc? Cela me semble insensé puisque le taux de chômage chez les jeunes s'élève à 13 % — voire davantage dans certaines régions. Des dizaines de milliers de travailleurs qualifiés sont mis à pied dans des secteurs essentiels, non seulement dans le Sud de l'Ontario, mais aussi dans de nombreuses provinces. Je me suis rendu récemment en Colombie-Britannique. De nombreux travailleurs qualifiés sont mis à pied dans le secteur forestier et dans d'autres secteurs. Ces personnes manquent-elles d'intelligence? Est-ce l'avis de tous les témoins qui comparaissent ici, à savoir que ces personnes ne peuvent pas suivre un programme de recyclage pour occuper les postes de travailleurs qualifiés dans l'économie émergente et dans ces secteurs qui connaissent une pénurie criante de main-d'œuvre?

Y a-t-il plutôt une lacune dans nos établissements d'enseignement qui empêche les étudiants canadiens d'accéder à un certain nombre de ces programmes? Y a-t-il une lacune qui empêche de mettre en place une aide financière pour une personne qui a été mise à pied dans un secteur, afin qu'elle suive les programmes de recyclage et de formation nécessaires pour occuper ces postes?

Je comprends pourquoi — par défaut, parce que c'est plus rapide — les associations, les chambres de commerce et les entreprises viennent ici et disent, « Nous devons régler rapidement ce problème, et la méthode la plus rapide est d'autoriser l'accès aux travailleurs étrangers ». Toutefois, est-ce là la bonne décision à prendre pour un pays — laisser de côté les travailleurs qui ont perdu leur emploi sans que ce soit leur faute? C'est attribuable à une guerre commerciale injuste, déclenchée par l'administration américaine et à d'autres décisions gouvernementales provinciales. Pour revenir à mon exemple de la Colombie-Britannique, les intervenants sont en train de détruire systématiquement une industrie.

Je ne suis pas sûr que nous mettions l'accent sur les bonnes priorités. Alors que nous traversons une crise dévastatrice de l'emploi chez les jeunes, comme M. Menegakis l'a dit, la priorité absolue doit être de trouver du travail pour les jeunes de ce pays qui sont au chômage et aux travailleurs œuvrant déjà dans des secteurs qualifiés qui ont été mis à pied. Je ne vois pas beaucoup de démarches en ce sens. En fait, d'après ce que nous a dit la ministre de l'Immigration à la période des questions hier... Elle brandit une banderole « mission accomplie » et estime qu'elle est sur la bonne voie.

Je ne suis pas convaincu. Des jeunes de ma circonscription me disent que si les modifications à l'EIMT sont adoptées le 3 novembre, ils feraient aussi bien de plier bagage. Combien de jeunes Canadiens ont déjà pris cette décision, laissant ainsi ces lacunes dans les secteurs critiques de notre économie? Combien ont déjà quitté le pays? C'est peut-être un sujet dont le Parlement devrait débattre. Si nous discutons des lacunes dans les compétences critiques dans les secteurs de notre économie — il est indéniable que c'est très important —, pourquoi ne nous tournons-nous pas vers les jeunes Canadiens et n'encourageons-nous pas davantage les établissements d'enseignement secondaire? S'ils offrent ces programmes, pourquoi n'attirons-nous pas davantage de Canadiens vers ces établissements? Je n'ai encore rien entendu à ce sujet.

Je sais que d'autres témoins comparaîtront plus tard aujourd'hui, mais je pense que cette question mérite de faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes du Canada. C'est important — je l'espère en tout cas — pour les jeunes de ma circonscription qui ont communiqué avec moi ces derniers jours et même avant, comme cela a sans doute été le cas dans de nombreuses circonscriptions de mes collègues.

● (1625)

Il est temps d'étudier cette motion, et j'espère que les partis l'appuieront. En fait, si nous continuons de compter sur les étudiants étrangers pour combler les lacunes que, selon les lobbyistes de l'industrie et des universités, eux seuls peuvent combler, je ne vois pas quel espoir cela donne aux jeunes quant à l'avenir de ce pays ni pourquoi ils devraient se donner la peine de rester ici.

Peut-être que d'autres continueront de se tourner vers des options d'études postsecondaires dans d'autres pays. Des dizaines de personnes avec lesquels j'ai terminé mes études ont fait ce choix — il y a plusieurs années —, et la situation empire au lieu de s'améliorer. C'est la responsabilité du gouvernement libéral actuel. Ce n'est pas la faute des immigrants et des étudiants étrangers. C'est l'exode des cerveaux, la fuite des talents hors des établissements canadiens, des établissements d'enseignement supérieur canadiens. Je pense qu'il est temps de tenir un débat sur cette question.

Sur ce, madame la présidente, je sais que d'autres collègues ont quelques points à ajouter, mais j'espère sincèrement que la motion de mon collègue recevra un certain soutien. Merci.

La présidente: Merci.

Le prochain intervenant sur la liste est M. Redekopp, à moins que vous ne pensiez, monsieur Redekopp, que vos deux collègues aient déjà tout dit et que nous puissions passer à M. Fragiskatos.

Brad Redekopp: Ne voulez-vous pas entendre d'autres observations?

La présidente: J'ai simplement trouvé que leurs interventions étaient très exhaustives.

Brad Redekopp: Oui, mais je voudrais ajouter quelques points.

La présidente: Allez-y, monsieur Redekopp.

Brad Redekopp: J'appuie la motion de mon collègue. J'estime qu'il est très important que nous tenions ce débat. Je pense qu'il est important qu'il ait lieu à la Chambre, car, comme l'ont mentionné mes collègues, il y a de nombreux éléments différents à considérer.

Je tiens dans un premier temps à souligner qu'il est très important de toujours garder à l'esprit que ce n'est pas la faute des immigrants. Ce n'est pas la faute des personnes qui ont quitté leur pays pour venir s'établir au Canada. Elles ont été invitées à rejoindre un projet dont elles pensaient connaître les termes et, dans bien des cas, elles n'ont pas obtenu ce qu'elles espéraient. Cela a causé du tort à de nombreuses personnes en cours de route: des gens dont les attentes ne sont pas satisfaites, des entreprises qui... Tant de personnes sont touchées et sont confrontées à des difficultés à cause de la manière dont ce gouvernement a mis en œuvre sa politique d'immigration au cours de la dernière décennie.

Rien n'a vraiment changé maintenant. Oui, les chiffres sont un peu plus bas qu'il y a quelques années, mais si l'on compare la situation actuelle à ce qu'elle était il y a quelques années... J'ignore si vous le savez, mais quand on examine les statistiques, la plupart des gens font abstraction des années de la pandémie, et je pense que c'est un peu la même chose ici. Nous avons connu des années d'immigration assez hallucinantes qui constituaient de véritables aberrations par rapport aux tendances à long terme. Je pense que n'importe quelle personne sensée examinerait ces données et dirait qu'on devrait tout simplement faire fi de ces années, car elles étaient vraiment atypiques. Comparativement aux moyennes à long terme, nos chiffres demeurent très élevés, et c'est souvent ce que les gens ont tendance à oublier.

Il est très important de ne pas oublier que les immigrants ne sont pas la cause de ce problème. C'est le gouvernement qui en est à l'origine.

Il y a un autre point que je voulais souligner. Je sais que Mme Ralli l'a mentionné dans son témoignage. Elle a évoqué le fait qu'ils perdent des talents qualifiés à cause de certaines politiques gouvernementales visant à renvoyer chez eux des gens qui pourraient être formés et intégrés non seulement dans des entreprises comme celle de Mme Ralli, mais aussi dans les communautés où ils vivent. Comme leurs permis arrivent à expiration et qu'il n'y a pas de voie d'accès pour eux, ils rentrent chez eux.

Par ailleurs, nous avons des demandeurs d'asile et d'autres personnes qui sont venus dans notre pays et y restent pendant plusieurs années — trois, quatre ou cinq ans, voire plus — parce qu'elles parviennent à se faufiler dans notre système d'immigration très perméable. Il n'est pas très sensé que le gouvernement oblige ces personnes à rentrer chez elles alors que les entreprises sont à la recherche de talents qu'elles ont déjà sous la main. Il y a beaucoup de confusion à ce sujet.

Je tiens également à souligner que nous savons tous que le consensus sur l'immigration a disparu. C'est encore une fois la faute des politiques mises en œuvre par ce gouvernement, qui ont entraîné ces chiffres élevés en immigration. C'est vraiment ce que je tiens à souligner. Je veux rappeler à ce comité et à toutes les personnes présentes que nous devons tenir ce débat sur l'augmentation des taux d'immigration, comme l'a proposé le gouvernement, car je ne pense pas que ce soit la volonté du pays. Ce n'est certainement pas notre position. J'aimerais beaucoup entendre les arguments des membres de l'autre camp sur la manière dont ils pourraient justifier une augmentation des quotas par rapport à notre niveau actuel, sachant que nous atteignons déjà des sommets historiques.

Sur ce, j'encourage tout le monde à appuyer cette motion. Merci.

● (1630)

La présidente: Merci, monsieur Redekopp.

C'est au tour de M. Fragiskatos.

Peter Fragiskatos: Nous aurons certainement des débats, madame la présidente, sur la politique d'immigration et le plan des niveaux en particulier, à ce comité et à la Chambre des communes. Nous souhaitons toutefois entendre des témoins.

Sur ce, je propose d'ajourner le débat sur la motion.

La présidente: Nous allons procéder au vote à ce sujet.

(La motion est adoptée par 7 voix contre 4.)

La présidente: Le débat est ajourné.

Je vais maintenant revenir aux témoins et passer à la deuxième série de questions.

Si nos témoins acceptent de rester sept minutes et demie de plus, j'aimerais terminer cette série de questions en accordant cinq minutes à Mme Sodhi et deux minutes et demie à M. Deschênes.

Madame Sodhi, vous avez cinq minutes.

Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais commencer par vous, madame Bozynski. Vous avez mentionné quelques recommandations dans votre déclaration liminaire. J'aimerais donc vous accorder un peu de temps pour nous donner plus de détails à leur sujet, si vous le souhaitez.

Karen Bozynski: Certainement, et je pourrai peut-être aussi répondre à certaines des remarques formulées ici aujourd'hui.

Le Conseil canadien des semi-conducteurs, ou CCS, s'engage à former des Canadiens. En effet, nous avons établi un partenariat avec CMC Microsystems, qui a démarré il y a à peine quelques semaines, cet automne même. L'incidence est donc très récente — et c'est un élément que nous avons inclus dans les recommandations de notre rapport sur les talents, publié l'année dernière. Cette initiative permet d'attirer davantage d'étudiants canadiens vers des postes dans le secteur des semi-conducteurs. Nous nous sommes engagés, dans le cadre de l'une de nos recommandations issues de ce rapport, à collaborer avec des entreprises comme CMC Microsystems pour offrir de la formation aux étudiants diplômés de programmes de baccalauréat et de maîtrise, et à leur proposer des possibilités de formation.

En septembre dernier, trois cours ont été lancés, et sept autres sont prévus pour janvier. D'ici 2027, nous proposerons 10 cours qui donneront aux étudiants canadiens titulaires d'un baccalauréat la possibilité d'améliorer leurs compétences et de combler le fossé relevé entre la fin de leurs études universitaires et leur aptitude à être embauchés dans l'industrie. Cela permettra aux étudiants canadiens d'accroître leurs chances de décrocher davantage d'emplois dans ce secteur. Au CCS, au nom de nos membres, nous sommes ravis d'avoir pu, après avoir pris conscience de l'existence de ce fossé, proposer une initiative qui profitera aux Canadiens tout en permettant, d'un point de vue stratégique, de recruter des professionnels internationaux chevronnés, grâce auxquels les étudiants pourront acquérir des compétences supplémentaires et bénéficier du mentorat d'un vaste réseau mondial de talents plus expérimentés.

En effet, tant l'orientation stratégique axée sur la formation des étudiants canadiens que le recrutement stratégique de professionnels internationaux contribueront à renforcer les perspectives de carrière au Canada pour les Canadiens. Ce point a été souligné par certains membres de ce comité...

Amandeep Sodhi: Je suis vraiment désolée, madame Bozynski. Je voudrais également poser une question à Mme Ralli. Merci beaucoup, tout de même.

Madame Ralli, je crois que vous avez fait une remarque tout à l'heure, après que M. Redekopp a présenté sa motion, et que vous avez dit vouloir y répondre. J'aimerais vous accorder un peu de temps pour y répondre maintenant.

Nicole Ralli: Oui, je voulais simplement souligner le fait que, chez Dishon Limited, nous nous investissons énormément dans l'embauche de jeunes Canadiens, au point que nous sommes désormais intégrés au Collège Centennial, l'établissement d'enseignement collégial local qui offre nos formations professionnelles en usinage à commande numérique par ordinateur, ou CNC. Nous les aidons à élaborer des programmes d'études axés sur ce à quoi ressembleront certains de ces futurs matériaux et composants destinés à l'usinage.

Vous savez, je ne veux pas que l'on interprète cela, de manière générale, comme si nous cherchions à intégrer de la main-d'œuvre immigrante. Nous essayons de croître à un rythme qui dépasse la capacité de ces collèges à délivrer des diplômes à leurs étudiants canadiens et résidents permanents. Il ne s'agit pas de « recruter les uns au détriment des autres ». Nous devons renforcer notre recrutement en embauchant ces immigrants formés et qualifiés afin de compléter les effectifs actuels composés de résidents permanents et de citoyens canadiens.

● (1635)

Amandeep Sodhi: Pour revenir à vous, madame Bozynski, y a-t-il d'autres recommandations que vous n'avez pas encore mentionnées et que vous aimeriez présenter au Comité aujourd'hui?

Karen Bozynski: Certainement. Merci beaucoup.

Comme nous l'avons mentionné et comme l'ont souligné certains membres de ce comité — qui, heureusement, sont encore en mesure d'entendre le message que nous transmettons —, nous observons un taux de rétention de 80 à 90 % grâce à des programmes favorisant la rétention. Plus tôt cette semaine, mardi, lors d'une réunion de ce comité, une université a présenté son programme d'enseignement coopératif et expliqué dans quelle mesure il favorisait la rétention sur le marché. Des programmes comme « Talent Innovation Canada » offrent la possibilité de favoriser la rétention et d'attirer des talents dans l'industrie. De nombreux excellents programmes de stages et de formation coopérative dans tout le Canada ont contribué à stimuler ce phénomène. En multipliant les occasions pour les étudiants d'accéder à des programmes au sein de l'industrie, on renforce leur rétention au Canada. Comme je l'ai mentionné, le taux de rétention se situe entre 80 et 90 %. Je recommande donc que ce programme se poursuive.

De plus, pour répondre à la question de savoir comment nous pouvons soutenir les Canadiens, cela aide les Canadiens. Les recommandations en matière d'immigration que nous présentons sont stratégiques et complémentaires au développement des talents canadiens au Canada.

La présidente: Merci, madame Bozynski. Le temps est écoulé.

Merci, madame Sodhi.

[*Français*]

Monsieur Deschênes, vous disposez de deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, madame la présidente.

Discutons un peu du point qui a été soulevé. J'aimerais vous entendre toutes les deux sur cette idée selon laquelle on n'offre pas, finalement, aux jeunes du Québec et du Canada les emplois qui sont donnés aux immigrants. On dit que les jeunes ne parviennent pas à avoir accès à ces emplois.

Nous pourrions commencer par Mme Ralli.

Quels efforts faites-vous pour embaucher les gens qui sont sur place avant de recourir à l'immigration?

[*Traduction*]

Nicole Ralli: Notre priorité est toujours d'embaucher localement. À l'heure actuelle, nous essayons de croître à un rythme qui nous permettra de doubler nos effectifs. J'ai indiqué que nous comptons actuellement environ 93 machinistes sur matériel à CNC. J'aimerais en embaucher 75 autres d'ici la fin de 2026 et en 2027. En ce qui concerne les machinistes sur matériel à CNC, j'embaucherais littéralement chaque personne locale qualifiée qui se présenterait à moi, et je n'aurais toujours pas assez de main-d'œuvre pour honorer mon carnet de commandes.

Je n'ai pas d'exemple précis illustrant comment nous établissons nos priorités, mais nous accordons sans aucun doute la priorité aux citoyens canadiens et aux résidents permanents avant de rechercher des talents à l'étranger. Or, ce bassin de talents facilement accessible n'existe tout simplement pas.

[*Français*]

Alexis Deschênes: D'accord.

Dans le cadre de vos demandes, y a-t-il toujours une étude d'impact? Y a-t-il toujours une offre d'emploi qui est affichée d'abord auprès de la population locale avant qu'on demande un permis de travail?

[*Traduction*]

Nicole Ralli: Oui, nous l'avons fait. Nous avons obtenu les EIMT dans notre région. Nous sommes conscients du taux de chômage dans notre région.

Dans notre secteur en particulier, ces données ne semblent pas correspondre au nombre de personnes que nous voyons se présenter aux entrevues et accepter des postes. C'est une situation courante dans l'ensemble de l'industrie manufacturière à l'heure actuelle, en particulier dans l'usinage à CNC. Tous nos homologues, qu'ils se trouvent dans cette région, au Québec ou même aux États-Unis, ont de la difficulté à trouver des machinistes sur matériel à CNC qualifiés. Ce n'est pas un ensemble de compétences facilement accessible.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Merci.

Madame Bozynski, pouvez-vous répondre rapidement? Il reste 15 secondes.

[*Traduction*]

Karen Bozynski: Merci beaucoup.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir brièvement avec le député Menegakis tout à l'heure. Je lui ai expliqué que j'avais interviewé 1 000 personnes et embauché 250 d'entre elles dans la circonscription d'Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill. Il s'agissait d'employés du commerce de détail que j'ai aidés à acquérir des compétences en assemblage de produits électroniques. Il existe une réelle occasion, que j'ai pu observer directement, d'offrir de formidables possibilités de formation aux Canadiens.

Comme je l'ai dit...

● (1640)

La présidente: Je suis désolée, madame Bozynski, mais nous arrivons maintenant à la fin.

Karen Bozynski: Merci.

La présidente: Nous en sommes à trois minutes.

[*Français*]

Merci, monsieur Deschênes.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier nos deux témoins d'aujourd'hui.

Je vous remercie de votre patience. Je vous remercie de vos excellents témoignages et de vos réponses.

Je vais maintenant suspendre la séance quelques minutes. Nous allons rapidement passer à notre deuxième groupe de témoins afin d'avoir le temps pour quelques séries de questions.

● (1640)

_____(Pause)_____

● (1645)

La présidente: La séance reprend.

Je suis ravie d'entamer la deuxième heure et d'entendre notre deuxième groupe de témoins. J'aimerais vous présenter nos quatre témoins.

Nous accueillons Jodi Hall, directrice générale de l'Association canadienne des soins de longue durée, qui se joint à nous par vidéoconférence. De l'Université Concordia, nous accueillons, en personne, Mme Effrosyni Diamantoudi, vice-rectrice principale et vice-présidente aux Affaires académiques, ainsi que Julie Foisy, directrice principale de la Réussite et de la rétention des étudiants. Enfin, nous entendrons Saad Usmani, directeur principal du Développement de la main-d'œuvre et de la recherche économique au Toronto Region Board of Trade. Il comparaît par vidéoconférence.

Je vous souhaite à tous chaleureusement la bienvenue.

Nous allons commencer par des interventions de cinq minutes de chacun d'entre vous, après quoi nous passerons aux questions. Je vais commencer par Mme Foisy, qui est dans la salle.

Vous disposez de cinq minutes.

[*Français*]

Julie Foisy (directrice principale, Réussite et rétention des étudiants, Université Concordia): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie de nous avoir invitées à témoigner devant vous aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je m'appelle Julie Foisy et je suis directrice principale de la Réussite et de la rétention des étudiants à l'Université Concordia, à Montréal. Mon portefeuille touche l'expérience étudiante de l'entrée à l'université jusqu'à l'obtention du diplôme; il comprend la réussite scolaire, le développement de la carrière, l'apprentissage par l'expérience, l'éducation coopérative et les relations avec les employeurs.

[*Français*]

Je suis accompagnée de la vice-rectrice principale aux affaires universitaires de Concordia.

Effrosyni Diamantoudi (vice-rectrice principale et vice-présidente, Affaires universitaires, Université Concordia): Madame la présidente, je vous remercie de nous donner l'occasion d'être ici aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je m'appelle Effrosyni Diamantoudi et je suis vice-rectrice principale et vice-présidente aux Affaires académiques à l'Université Concordia. Depuis 2003, je suis professeure en économique à Concordia, une université axée sur la recherche en profondeur. Concordia compte quatre facultés et deux écoles.

Cet automne, nous accueillons près de 33 000 étudiants de premier cycle et plus de 5 700 étudiants aux cycles supérieurs, dans des programmes de crédits offerts sur deux campus, où 10 % de nos étudiants de premier cycle et 38 % de nos étudiants aux cycles supérieurs sont des étudiants étrangers. La clé de notre succès est d'avoir des partenariats solides avec l'industrie, la société et le gouvernement, pour offrir aux étudiants des expériences de travail concrètes.

Julie Foisy: L'expérience et l'expertise de l'Université Concordia en matière d'éducation coopérative peuvent contribuer à cette étude à l'intersection entre l'éducation et le marché du travail.

Partout au Québec et au Canada, les employeurs de divers secteurs comme le génie aérospatial, la technologie et la fabrication de pointe sont à la recherche de talents hautement qualifiés. Les universités forment une grande partie de ces talents. Nous travaillons avec ces étudiants afin que leurs études les mènent vers un emploi plein de sens, et nous aidons les employeurs à trouver les compétences dont ils ont besoin. L'éducation coopérative est une façon d'y parvenir. Il donne aux employeurs un accès précoce aux talents émergents et à un bassin de recrutement, comme il donne aux étudiants la possibilité d'appliquer leurs apprentissages, d'acquérir une expérience professionnelle et de créer des réseaux avant l'obtention du diplôme.

Pour les employeurs, les programmes coopératifs peuvent également réduire en partie les risques propres au recrutement. Les employeurs peuvent accueillir des étudiants dans leur organisation pendant une période définie, généralement de trois à quatre mois, évaluer leurs compétences pratiques et établir une relation avec de futurs employés potentiels.

L'éducation coopérative et l'apprentissage par l'expérience en général font également partie de la transition entre les études et l'emploi. Les étudiants, étrangers et nationaux, peuvent arriver avec des connaissances solides et un potentiel considérable, mais ils ont tout de même besoin d'occasions de comprendre un marché du travail en constante évolution, de bâtir des réseaux professionnels, d'acquérir de la confiance par rapport aux attentes professionnelles et de montrer leurs compétences aux employeurs.

À Concordia, parmi les employeurs qui recrutent nos étudiants coop, on compte des organisations comme Bombardier, Airbus, Pratt & Whitney, CAE, Genentech, Air Canada, Ericsson et d'autres. Ces employeurs évoluent dans des secteurs importants pour l'avenir économique du Québec et du Canada.

Les étudiants étrangers constituent une partie importante du bassin de talents de Concordia, et ils réussissent à obtenir des stages d'employeurs canadiens. Nous réussissons à attirer des étudiants talentueux au Canada, mais cela ne se traduit pas automatiquement par un accès égal à une expérience professionnelle une fois qu'ils sont ici. Le recrutement attire des talents au pays, mais c'est l'intégration qui détermine si les employeurs, les secteurs et les régions qui en ont besoin en bénéficieront.

Je pense à Samina, qui est venue étudier à Concordia comme étudiante internationale et y a obtenu un diplôme en génie mécanique. Pendant ses études, elle a fait des stages qui ont façonné sa carrière chez Bombardier et chez Pratt & Whitney; elle a aussi redonné à la communauté universitaire en tant que mentore auprès de nouveaux étudiants. Aujourd'hui, elle travaille comme ingénieure chez Pratt & Whitney, à Montréal, et elle poursuit une maîtrise en génie aérospatial. Samina est un excellent exemple de talent international formé au Canada, qui contribue au pays et s'est bâtie une carrière au Canada.

Depuis l'automne 2022, plus de 2 000 étudiants étrangers se sont inscrits à des programmes de Concordia axés sur le marché du travail québécois, notamment pour ce qui est des pratiques d'embauche, du réseautage, du rôle du français en milieu de travail, des droits du travail et des relations avec les employeurs et les anciens étudiants. Ces mesures sont importantes parce que les étudiants ne savent pas toujours comment le recrutement fonctionne ici, comment présenter leur expérience aux employeurs canadiens ou comment les attentes linguistiques peuvent façonner les possibilités sur le marché du travail.

Nous nous efforçons également d'exposer nos étudiants aux débouchés qui existent à l'extérieur de Montréal, puisqu'il y a des employeurs partout au Québec qui cherchent des talents qualifiés. Grâce à des partenariats avec Promis, Emplois en régions et des employeurs régionaux, la participation aux parcours de carrière en région a augmenté de plus de 70 %, et plus de 20 étudiants ont obtenu un emploi dans le cadre du projet pilote Promis. Ce genre d'initiative aide les étudiants étrangers à découvrir des possibilités hors de Montréal, il fait le pont entre leurs compétences et les besoins régionaux de main-d'œuvre et favorise leur intégration à long terme dans des collectivités québécoises.

Nous voyons le fruit de nos initiatives dans le fait que des étudiants obtiennent un emploi et que les employeurs reviennent année après année tenter de recruter des étudiants de Concordia. Ces relations nourries reflètent la force de la préparation universitaire offerte à Concordia, ainsi que de l'expérience pratique acquise grâce à l'apprentissage intégré au travail. Les étudiants acquièrent des compétences précieuses et profitent d'occasions professionnelles, tandis que les employeurs ont accès à des talents bien préparés.

De façon plus générale, attirer des talents étrangers n'est que la première étape...

● (1650)

La présidente: Je vous donne 15 secondes pour conclure, s'il vous plaît.

Julie Foisy: Merci.

Pour réaliser son plein potentiel, il faut des liens solides entre l'éducation, la préparation à la carrière, l'expérience de travail et les employeurs. Les universités comme Concordia contribuent à établir ces liens, afin que les compétences que les étudiants acquièrent au Canada intègrent notre main-d'œuvre et profitent à notre économie. L'aptitude du Canada à attirer des talents est importante, mais notre aptitude à intégrer ces talents aux secteurs, aux entreprises et aux collectivités où ils peuvent être un atout l'est tout autant. L'éducation coopérative alimente cette intégration.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Hall, de l'Association canadienne des soins de longue durée, pour cinq minutes.

Jodi Hall (première directrice générale, Association canadienne des soins de longue durée): Bonjour, et merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Jodi Hall. Je suis première directrice générale de l'Association canadienne des soins de longue durée, ou ACSLD. Nous militons pour un système de soins de longue durée viable qui offre des soins de qualité et permet aux Canadiens de vivre et de vieillir dans la dignité.

L'aptitude du Canada à attirer et à retenir des talents d'ailleurs dans le monde a une incidence directe sur le secteur des soins de longue durée, notre système de santé et notre économie. La population canadienne de 85 ans et plus devrait doubler d'ici 2040. Nous aurons besoin de beaucoup plus de places en soins de longue durée pour répondre à la demande, alors que le secteur connaît déjà d'importantes pénuries de main-d'œuvre. Lorsque les centres de soins de longue durée n'arrivent pas à recruter et à conserver suffisamment de personnel, les résidents peuvent attendre plus longtemps pour recevoir les soins appropriés, les hôpitaux font face à des pressions excessives et les aidants naturels peuvent avoir du mal à rester sur le marché du travail. Les soins de longue durée ne sont pas simplement un service de santé. C'est une infrastructure sanitaire et économique essentielle.

Le recrutement, la formation et la rétention du personnel au sein du Canada doivent demeurer la priorité. L'immigration ne s'y substitue pas. Cependant, la formation de la main-d'œuvre nationale ne suffit pas à elle seule à répondre aux besoins immédiats du secteur. Nous avons besoin d'une stratégie nationale coordonnée en matière de main-d'œuvre qui mise sur divers moyens pour attirer, former et retenir des soignants. Le dernier sondage national de notre association fait ressortir l'importance de la contribution des infirmières formées à l'étranger aux soins de longue durée. Selon un sondage récent mené par l'Ontario Long Term Care Association, plus de 11 000 travailleurs étrangers temporaires travaillent à l'emploi des 276 établissements de soins de longue durée sondés; ces travailleurs prennent déjà soin des résidents et de nos collectivités partout au pays.

Cependant, les politiques d'immigration et les délais de traitement peuvent fragiliser cette main-d'œuvre. Les employeurs ploient sous le fardeau administratif et financier récurrent des études d'impact sur le marché du travail et du renouvellement des permis de travail. Souvent, les travailleurs ne savent même pas s'ils pourront continuer de travailler pendant le traitement de leur demande d'immigration. Pour les établissements de soins de longue durée, la perte d'un travailleur expérimenté ne constitue pas seulement un défi de recrutement; elle peut compromettre la continuité des soins, alourdir la pression sur le personnel en poste et obliger les employeurs à recommencer constamment des processus de recrutement et de formation coûteux.

L'Association canadienne des soins de longue durée recommande au gouvernement fédéral de prendre trois mesures prioritaires.

Premièrement, il faut créer une voie d'immigration spéciale pour les travailleurs des établissements de soins de longue durée. Il faut reconnaître les besoins soutenus en main-d'œuvre du secteur et créer des possibilités fiables pour les professionnels de la santé formés à l'étranger.

Deuxièmement, il faut simplifier l'octroi de permis de travail aux travailleurs admissibles des établissements de soins de longue durée, moyennant des mesures de reddition de comptes appropriées pour les employeurs et des mesures de protection des travailleurs susceptibles de réduire le fardeau administratif afin de reconnaître le rôle essentiel des soins de longue durée.

Troisièmement, il faut protéger les travailleurs déjà présents dans le secteur. Pour les travailleurs étrangers temporaires, nous recommandons un traitement rapide et la prolongation des permis de travail des travailleurs admissibles dont les demandes de renouvellement ou d'immigration sont en suspens.

J'aimerais illustrer pourquoi c'est important. Il y a récemment eu un article dans l'*Ottawa Citizen* au sujet d'un établissement de soins de longue durée d'une municipalité rurale de l'Ontario qui affirme risquer de perdre 60 % de sa main-d'œuvre au cours des 24 prochains mois si les permis des travailleurs étrangers temporaires du personnel ne sont pas renouvelés.

Dans un autre exemple, une soignante expérimentée originaire des Philippines a commencé à travailler à temps plein dans un établissement de soins de longue durée de l'Île-du-Prince-Édouard. Son permis de travail ouvert a expiré en juillet 2025, alors que sa demande au titre du Programme d'immigration au Canada atlantique était toujours en traitement. Son permis de travail ouvert n'a pas été renouvelé, et elle est retournée aux Philippines, laissant un poste à temps plein vacant. Tout cela pour que sa demande soit approuvée plus tôt cette année au titre du Programme d'immigration au Canada atlantique. Elle est maintenant de retour pour occuper le poste vacant qu'elle occupait auparavant. Faute d'option de transition pour prolonger son permis de travail initial, cela a créé un stress important pour l'établissement, les résidents et les travailleurs le temps de se dépêtrer dans le système.

Le régime d'immigration du Canada doit concilier de nombreuses priorités. Il est essentiel de maintenir l'intégrité des programmes et la protection des travailleurs, mais il faut également veiller à ce que nos politiques permettent aux personnes qui contribuent déjà au Canada de continuer de le faire. Le succès ne devrait pas se mesurer uniquement à notre aptitude à attirer des talents du monde entier, mais aussi à notre capacité d'aider ces talents à mettre leurs compétences à profit, à se bâtir une longue carrière et à renforcer les collectivités qui ont besoin d'eux. Les soins de longue durée en sont l'illustration immédiate et incontestable.

Merci.

● (1655)

La présidente: Merci beaucoup, madame Hall.

Nous passons maintenant à M. Usmani, pour cinq minutes.

Monsieur Usmani, vous avez la parole.

Saad Usmani (directeur principal, Développement de la main-d'œuvre et recherche économique, Toronto Region Board of Trade): Bonjour, madame la présidente, distingués membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Saad Usmani. Je suis directeur principal du développement de la main-d'œuvre et de la recherche économique à la Chambre de commerce de la région de Toronto. Notre organisation regroupe 10 500 membres dans la région de Toronto, un moteur économique qui représente 24 % de l'économie canadienne et où l'immigration est un facteur clé de croissance et de prospérité. D'ailleurs, près d'un résident sur deux de la région métropolitaine de Toronto, soit 47 %, est issu de l'immigration.

Les nouveaux arrivants jouent un rôle essentiel dans la compétitivité de l'économie canadienne. En tant qu'économie relativement modeste, nous devons attirer les meilleurs talents de l'étranger pour soutenir la croissance de nos entreprises et de nos institutions. À bien des égards, notre pays est considéré comme un modèle de réussite à l'étranger, puisqu'il bénéficie d'un fort appui de la population pour des niveaux d'immigration relativement élevés. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour que les politiques d'immigration du Canada répondent pleinement à nos besoins et contribuent à la réussite de nos entreprises.

Au cours des dernières années, le Canada est devenu moins attrayant comme destination pour les étudiants étrangers et les nouveaux arrivants. Nous constatons également que de nombreux immigrants hautement qualifiés choisissent de quitter le Canada après s'y être établis afin de saisir de meilleures possibilités ailleurs ou de retourner dans leur pays d'origine. Selon l'étude « The Leaky Bucket », publiée en 2025, « un immigrant sur cinq quitte le Canada dans les 25 années suivant son arrivée ». Le risque d'une nouvelle migration est le plus élevé au cours des cinq années suivant l'arrivée, et les immigrants hautement qualifiés sont plus de deux fois plus susceptibles de quitter le pays que les travailleurs moins qualifiés.

Dans un contexte où le gouvernement envisage de modifier sa stratégie visant à attirer et à retenir des talents d'ailleurs dans le monde, la Chambre de commerce de la région de Toronto formule les recommandations suivantes.

Premièrement, il faut assurer la clarté, la stabilité et la transparence du système. Une partie de l'érosion de la réputation du Canada et de son attrait auprès des étudiants étrangers et des nouveaux arrivants découle des changements importants apportés aux politiques d'immigration au cours des dernières années. La forte augmentation du nombre d'étudiants étrangers et de nouveaux arrivants rendait nécessaire un resserrement important. La stabilisation du nombre de résidents permanents reçus et l'établissement de cibles d'immigration viables pour les résidents temporaires dans le plan des niveaux d'immigration constituent un pas dans la bonne direction. Le succès de la politique d'immigration du Canada dépendra d'une stratégie claire, stable et transparente qui saura conserver l'appui de la population.

Deuxièmement, il importe de remettre l'accent sur les besoins en main-d'œuvre hautement qualifiée et sur l'entrepreneuriat. La mise en œuvre d'Entrée express en 2015, conjuguée à d'autres réformes fondées sur des données probantes, a largement contribué à améliorer la situation des nouveaux arrivants sur le marché du travail. À l'avenir, le Système de classement global, ou SCG, devrait mieux refléter les facteurs qui permettent de prédire les résultats à long terme, notamment les revenus avant l'admission, des compétences linguistiques élevées et le domaine d'études.

Par ailleurs, depuis la suspension du Programme de visa pour démarrage d'entreprise, le Canada ne dispose plus de programme fédéral spécialement destiné à l'immigration d'entrepreneurs. À un moment où l'entrepreneuriat est en recul au Canada et où la création d'entreprises capables de rivaliser sur la scène mondiale est essentielle à la prospérité économique du pays, il est plus important que jamais que le projet pilote destiné aux entrepreneurs annoncé par le gouvernement soit lancé rapidement et conçu de manière à éviter les écueils du programme précédent.

Nous avons également besoin d'une répartition claire des responsabilités entre les provinces et le gouvernement fédéral. Le chevauchement des programmes a accru la complexité du système d'immigration et en a réduit l'efficacité. Les programmes fédéraux et provinciaux doivent se compléter et se renforcer mutuellement.

Nous recommandons aussi l'adoption d'une stratégie globale en matière de talents. L'aptitude du Canada à attirer et à retenir des travailleurs ne dépend pas uniquement de la conception des programmes d'immigration. Elle repose également sur la politique fiscale, l'accès au capital et un cadre réglementaire propice à la croissance.

Enfin, il est essentiel de soutenir l'intégration. La surqualification demeure un obstacle important qui empêche de nombreux nouveaux arrivants de réaliser pleinement leur potentiel. Les barrières linguistiques, l'absence de réseaux professionnels, la reconnaissance limitée des titres de compétences étrangers ainsi que les processus d'obtention de permis souvent longs et coûteux sont autant de facteurs défavorables. Il faut en faire davantage pour veiller à offrir des mesures de soutien visant à surmonter ces obstacles, des mesures accessibles, de qualité, que les nouveaux arrivants utiliseront réellement.

Je vous remercie de nouveau de votre invitation. Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (1700)

La présidente: Je vous remercie tous de vos excellentes déclarations préliminaires.

Nous allons maintenant commencer les séries de questions. Pour le premier tour, vous disposerez de six minutes chacun.

Notre première intervenante est Mme Rempel Garner, qui dispose de six minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci, madame la présidente.

Je vais m'adresser à vous, madame Hall, car, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une politique d'immigration bien ciblée, je pense que votre secteur a été laissé pour compte. Je vais tenter d'examiner avec vous quelques recommandations pour que vous m'indiquiez si elles ont du sens, d'après votre expérience et celle des membres de votre organisation.

Votre association serait-elle favorable à ce que l'on recommande qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, consulte officiellement les provinces et les employés du secteur avant d'établir des niveaux pour des professions comme les vôtres qui sont liées à des services financés par les provinces?

Jodi Hall: Oui, je ne pense pas que nous ayons d'objection à ce qu'il y ait d'autres consultations, surtout dans le secteur des soins de longue durée.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je sais que certains problèmes éprouvés par le secteur des soins de longue durée sont évidemment liés au personnel, mais aussi aux capacités.

Seriez-vous en faveur d'une recommandation visant à ce que les volets d'immigration propres à un secteur tiennent compte des données indiquant si les provinces ont bel et bien les lits financés nécessaires pour pouvoir accueillir des travailleurs de votre association?

Jodi Hall: Oui. Les besoins en matière d'emploi sont énormes, surtout avec le vieillissement de la population. Les gouvernements provinciaux se sont engagés à plusieurs reprises à veiller à la création nette de milliers de places dans les établissements de soins de longue durée partout au pays, et pour y parvenir, il faudra suffisamment de main-d'œuvre. Nous serions favorables à ce que cette information puisse être fournie.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

Puis-je employer l'abréviation « PSSP » pour « préposé aux services de soutien à la personne », si cela vous convient?

Jodi Hall: Oui.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pour ce qui est des PSSP, la croissance des salaires a-t-elle connu un recul par rapport à l'inflation?

Jodi Hall: Selon les modèles de rémunération des établissements de soins de longue durée, les secteurs que nous représentons emploient presque exclusivement des travailleurs syndiqués, et leur rémunération est déterminée par une convention collective. Je peux mentionner par ailleurs qu'il y a parité salariale dans certaines provinces et certains territoires.

L'hon. Michelle Rempel Garner: En ce qui concerne les soins de longue durée, seriez-vous favorable à ce que l'approbation d'une évaluation de l'impact sur le marché du travail, ou EIMT, soit conditionnelle au paiement d'un salaire égal ou supérieur à la médiane provinciale pour la profession et indexé annuellement en fonction de l'inflation?

Jodi Hall: Je pense que ce serait très difficile à accepter, simplement parce qu'il y a des conventions collectives en place et qu'elles n'ont pas nécessairement les mêmes échéances.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pensez-vous que les employeurs de votre secteur y seraient favorables, ou s'opposeraient-ils à ce genre de proposition lors des négociations collectives?

Jodi Hall: Je pense qu'il serait très difficile pour les employeurs d'accepter cette proposition, simplement en raison des échéances des conventions collectives. Comme ils sont financés par les gouvernements provinciaux, il faudrait harmoniser les conditions.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Là où je veux en venir, c'est que, pour les groupes d'employeurs qui viennent témoigner devant le Comité et qui réclament une hausse du nombre de travailleurs temporaires, il faut prévoir un mécanisme de protection pour lutter contre les pressions à la baisse sur les salaires. Je vous demanderais d'en parler aux membres de votre association, parce que nous essayons de faire un travail rigoureux.

Seriez-vous en faveur d'une recommandation visant à ce qu'une part des frais liés aux EIMT soit versée dans un fonds destiné à offrir une formation de PSSP à de jeunes Canadiens?

● (1705)

Jodi Hall: Nous sommes tout à fait favorables aux mesures qui facilitent le perfectionnement de la main-d'œuvre à l'échelle nationale. Il n'y aurait pas de vives objections à l'égard d'une telle mesure, même si nous aimerions qu'elle s'accompagne d'une étude approfondie des répercussions sur les EIMT et sur le secteur des soins de longue durée. Ce genre de mesure crée un fardeau administratif considérable, mais nous serions prêts à discuter d'autres possibilités de perfectionnement de la main-d'œuvre au pays.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Ce genre de mesure crée un fardeau administratif, mais, en principe, elle peut aussi prévenir la fraude. N'est-ce pas?

Jodi Hall: Je comprends cette position, mais, d'après l'expérience que nous avons dans notre secteur et ce que nous entendons partout au pays, ce type de mesure crée beaucoup plus de difficultés et alourdit le fardeau d'un secteur dont les ressources sont déjà extrêmement limitées. Nous aimerions que ce fardeau soit allégé.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Que diriez-vous d'une recommandation visant à obliger les employeurs à démontrer, avant l'approbation d'une EIMT, qu'ils investissent réellement dans le recrutement à l'échelle nationale et dans la formation rémunérée, notamment en offrant, par exemple, un stage rémunéré pendant la durée de la formation? Les employeurs de votre secteur et votre association y seraient-ils favorables?

Jodi Hall: Il y a ce qu'on appelle l'apprentissage intégré au travail. Il y a déjà d'excellents modèles novateurs qui sont mis en œuvre partout au pays. Il y a le Health Career Access Program, en Colombie-Britannique, ainsi que d'autres modèles axés sur les stages rémunérés.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Il ne me reste que quelques secondes, et je tiens vraiment à ajouter quelque chose aux fins du compte rendu. Seriez-vous en faveur d'une recommandation visant à obliger IRCC et Statistique Canada à faire un suivi du nombre de personnes qui ont obtenu la résidence permanente dans le cadre des volets du secteur des soins et qui sont encore en poste, puis à en faire rapport au Parlement? Souvent, on dit avoir besoin de personnel, mais une personne peut changer de volet après son arrivée au pays.

Accepteriez-vous cette recommandation, plus particulièrement en ce qui concerne les données sur le maintien en poste?

Jodi Hall: Oui. Nous pouvons déjà voir des données sur la résidence permanente dans un rapport de Statistique Canada datant d'août 2025. Selon ce rapport, parmi les travailleurs étrangers temporaires et d'autres personnes qui travaillent dans des établissements de soins de longue durée, le taux de maintien en poste après 5 ans est de 50 % pour ceux qui obtiennent la résidence permanente, mais nous serions évidemment heureux qu'un suivi de ces données soit effectué.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

La présidente: Merci, madame Hall.

Merci, madame Rempel Garner.

[*Français*]

Monsieur Zuberi, vous avez la parole pour six minutes.

Sameer Zuberi: Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

Je tiens sincèrement à remercier les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Je vais commencer par les représentantes de l'Université Concordia. Je suis un ancien étudiant et fier diplômé de cette université. Le rôle de leadership que j'ai assumé pendant mes études universitaires a été une étape importante du parcours qui m'a amené à occuper mes fonctions actuelles. Je tiens simplement à remercier l'Université d'avoir créé un milieu qui aide les gens à se préparer pour le monde, comme le disait le slogan à l'époque. Je suis sûr que c'est encore la mission que se donne l'Université. Je suis très heureux de vous voir toutes les deux ici, madame la vice-rectrice principale et madame Foisy.

J'aimerais commencer par les mesures de soutien que vous offrez aux étudiants étrangers. Ont-elles évolué au fil des décennies? J'ai fréquenté l'université. J'ai obtenu mon diplôme vers 2004. Les mesures ont-elles évolué au cours des décennies? Quel soutien offrez-vous, et comment ces mesures se comparent-elles à celles offertes aux étudiants canadiens? La première question porte sur l'évolution des mesures et sur ce qui distingue les différentes mesures.

Effrosyni Diamantoudi: Le nombre d'étudiants étrangers à l'Université Concordia a changé au fil des années, principalement parce que notre établissement a aussi évolué pendant ce temps. L'Université Concordia est un jeune établissement. Elle vient d'avoir 50 ans. Au départ, il s'agissait principalement d'un établissement d'enseignement de premier cycle, et il a développé ses capacités de recherche au fil des années. Ce changement à lui seul a contribué à l'évolution de la population étudiante étrangère à l'Université Concordia.

Le soutien que nous offrons aux étudiants étrangers vise à favoriser leur intégration à la société canadienne et à la société québécoise en particulier.

● (1710)

[*Français*]

Grâce au programme de francisation, nous sommes capables de mieux intégrer nos étudiants dans la société québécoise et au marché du travail.

[*Traduction*]

L'Université offre beaucoup de soutien. Je vais laisser Mme Foisy parler plus particulièrement de notre programme d'apprentissage intégré au travail qui favorise l'intégration au marché du travail.

Julie Foisy: Au bout du compte, le soutien offert aux étudiants n'est pas nécessairement différent. Exception faite de la francisation, l'offre est la même pour tous les étudiants, qu'ils soient étrangers ou canadiens. En ce qui concerne les programmes coopératifs, il y a aussi du soutien. Pour ce qui est de la francisation, comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous favorisons l'intégration au marché du travail en préparant les étudiants pour qu'ils puissent faire valoir leurs compétences auprès des employeurs et mieux comprendre le marché du travail québécois et la façon dont la langue peut contribuer à leur intégration. Au bout du compte, le même soutien est offert aux étudiants canadiens et aux étudiants étrangers.

[*Français*]

Sameer Zuberi: Merci de votre réponse.

[*Traduction*]

Madame la vice-rectrice principale, j'aimerais simplement souligner que, selon ce que j'ai vu dans votre biographie, vous étiez vous-même une étudiante étrangère. L'économétrie est votre domaine.

Effrosyni Diamantoudi: C'est plutôt la théorie des jeux.

Sameer Zuberi: C'est bien. J'ai un diplôme en mathématiques, pures et appliquées. Je n'ai jamais étudié la théorie des jeux, mais j'ai étudié la théorie des ensembles et d'autres principes logiques.

Effrosyni Diamantoudi: En effet, je suis arrivée au Canada en 1991 en tant qu'étudiante étrangère. J'ai étudié à l'Université d'Ottawa, puis j'ai poursuivi mes études à l'Université McGill. Je suis tombée amoureuse du pays et j'ai épousé un réfugié politique. J'élève maintenant une fière Canadienne quadrilingue.

Sameer Zuberi: C'est formidable. Je suis sûr que la théorie des jeux s'applique en bonne partie ici.

J'aimerais m'adresser à M. Usmani.

Merci de participer à la réunion par Zoom ou par une autre application que nous utilisons aujourd'hui. C'est bien Zoom.

Quoi qu'il en soit, vous avez dit quelque chose d'intéressant dans votre déclaration. Vous avez mentionné que d'autres pays considèrent le Canada comme un modèle de réussite. Vous avez également fait des mises en garde et parlé de certains aspects à moderniser. Pour ce qui est du premier point concernant le Canada comme modèle de réussite, pouvez-vous nous indiquer les aspects qui, à votre avis, amènent les autres pays à considérer le Canada comme un modèle de réussite en matière d'immigration?

Saad Usmani: Bien sûr.

Il y a notamment le fait que les volets d'immigration sont prévisibles depuis environ une décennie. La nature accueillante et l'aspect multiculturel du Canada font également partie de ce qui amène d'autres pays, y compris en Europe, à voir le Canada comme un exemple de pays où l'intégration est relativement réussie, les immigrants se voient offrir des possibilités et les étudiants peuvent poursuivre leurs études.

Sameer Zuberi: En ce qui concerne le concept d'intégration des immigrants, à ma connaissance, depuis des décennies, le Canada a pour politique d'accueillir les nouveaux arrivants de façon à les intégrer au tissu social du Canada. Cette approche est adoptée dans une plus large mesure que dans d'autres pays qui ont également des niveaux d'immigration importants.

Êtes-vous d'accord?

Saad Usmani: Oui, je suis d'accord.

Sameer Zuberi: Cette approche crée une forte cohésion sociale et aide les communautés de nouveaux arrivants à s'intégrer. Êtes-vous de cet avis?

Saad Usmani: Oui, je suis d'accord.

Sameer Zuberi: Parmi vos suggestions, vous avez parlé de favoriser la clarté, la stabilité et la transparence. D'autres nous ont également fait ce genre de suggestions. Vous avez souligné une situation dont j'ai entendu parler à l'occasion, à savoir qu'il y a parfois des gens parmi les plus brillants et les plus compétents qui quittent le pays.

J'ai deux questions à ce sujet. Premièrement, le nombre de départs parmi ces gens a-t-il augmenté au cours des dernières années? Deuxièmement, par rapport à des pays semblables, le Canada en perd-il autant ou davantage?

Saad Usmani: Je ne peux pas parler de ce que nous observons dans d'autres pays semblables, mais selon ce que nous avons constaté, notamment en examinant les données concernant Toronto, au cours des 10 ou 15 dernières années, certains ont quitté le pays pour trouver de meilleures possibilités ailleurs, que ce soit aux États-Unis ou dans d'autres régions du monde.

La présidente: Merci, monsieur Zuberi.

Merci, monsieur Usmani.

[*Français*]

La parole est à vous pour six minutes, monsieur Deschênes.

Alexis Deschênes: Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adresseront à Jodi Hall, la première directrice générale de l'Association canadienne des soins de longue durée.

Madame Hall, j'ai quelques questions de base à vous poser pour bien comprendre comment ça fonctionne. Vous représentez aussi des gens de chez moi, au Québec. Au Québec, il y a un processus de traitement simplifié pour les travailleurs étrangers temporaires. Expliquez-nous un peu comment cheminent les demandes du côté québécois.

● (1715)

[*Traduction*]

Jodi Hall: Oui.

Nous avons récemment tenu une réunion nationale avec des membres de partout au pays. Un représentant du Québec était présent. Bien qu'il y ait des différences à l'échelle provinciale quant au mode de fonctionnement de certains de ces programmes et aux expériences vécues dans le secteur, les programmes doivent toujours être le plus efficaces et le plus simples possible. Le niveau des besoins en main-d'œuvre dans chacune de ces provinces est remarquablement comparable. Le Québec ne fait pas exception.

En ce qui concerne les programmes conçus uniquement pour le Québec, nous pouvons tirer des leçons de la façon dont certains éléments ont été simplifiés dans les programmes d'IRCC conçus pour cette province, et on pourrait s'en inspirer pour créer une voie d'accès ciblée pour les soins de longue durée partout au pays.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Prenons le temps de bien comprendre la façon dont ça fonctionne au Québec.

Le Québec a identifié certaines professions, qui font partie d'une liste. Lorsqu'on recrute des gens dans ces professions, on a accès au traitement simplifié. Le traitement simplifié implique qu'une étude de l'impact sur le marché du travail doit quand même être faite, mais, si j'ai bien compris, on n'a pas besoin de prouver qu'on a affiché l'offre d'emploi auprès de la population locale, parce que le Québec, ayant étudié la situation, a déterminé qu'il avait des besoins dans certains domaines.

Est-ce que j'ai bien compris le processus?

[*Traduction*]

Jodi Hall: C'est ce que je comprends également.

L'une de nos recommandations, que j'ai mentionnée, consiste à trouver une approche simplifiée pour les évaluations de l'impact sur le marché du travail à l'échelle du pays. C'est un très bon exemple de la façon dont on pourrait procéder.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Malgré le traitement simplifié des demandes, il y a encore des besoins de main-d'œuvre non comblés dans le domaine des soins de longue durée au Québec, n'est-ce pas?

[*Traduction*]

Jodi Hall: Oui, c'est ce que je comprends également.

[*Français*]

Alexis Deschênes: Qu'est-ce qui explique que, malgré le fait qu'on a simplifié les procédures, on a toujours de la difficulté à combler les besoins?

[*Traduction*]

Jodi Hall: Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui peuvent expliquer cette situation.

La difficulté à recruter de la main-d'œuvre dans les établissements de soins de longue durée du pays n'a évidemment rien de nouveau, d'autant plus que bon nombre d'établissements se trouvent dans des collectivités rurales et que nous avons besoin d'employés qualifiés comme des infirmières auxiliaires autorisées ou des infirmières autorisées. C'est certainement un facteur.

La pandémie a créé des circonstances difficiles. Il y a eu beaucoup de publicité négative à l'égard du secteur des soins de longue durée, même si c'est un milieu de travail formidable. À l'échelle nationale, il y a de nombreuses possibilités de promouvoir les professions dans ce domaine, mais il y a aussi une grande méconnaissance du secteur. Le domaine des soins de longue durée comporte de nombreux aspects. Les établissements de soins de longue durée ne sont qu'un élément; ce n'est pas un ensemble homogène. Il y a certainement une grande diversité au sein de ce domaine.

Pour ce qui est de comprendre les modèles de rémunération, il y en a qui s'appliquent normalement à certains éléments du domaine, mais pas à d'autres. Comme je l'ai mentionné plus tôt, dans la plupart des établissements de soins de longue durée, les employés sont syndiqués et ont une convention collective. Il y a beaucoup d'aspects positifs pour le secteur en matière de recrutement, mais nous avons encore beaucoup de travail à faire pour comprendre comment les collèges et les universités contribuent à l'offre et aux capacités.

Nous pouvons nous tourner vers Effectif de la santé Canada pour voir certains des outils de modélisation et de prévisions qu'ils ont créés. Nous pouvons constater que les prévisions, surtout en ce qui concerne les préposés aux services de soutien à la personne, dépassent les capacités que nous devons assurer dans une province ou un territoire donné. C'est pourquoi nous recommandons vivement de mettre l'accent sur l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre qui prévoit une approche adaptée à chaque province, y compris le Québec, mais aussi d'établir et de maintenir des volets internationaux efficaces pour le secteur.

● (1720)

[*Français*]

Alexis Deschênes: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Deschênes.

[*Traduction*]

Merci, madame Hall.

Voilà qui conclut la première série de questions de six minutes.

Nous passons maintenant au deuxième tour. Les intervenants auront cinq minutes. Nous allons commencer par M. Jackson, puis ce sera au tour de M. Joseph.

Monsieur Jackson, vous avez cinq minutes.

Grant Jackson: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Pour ce qui est d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants étrangers, j'aimerais mieux comprendre où vous comptez les loger.

Votre université a indiqué que les inscriptions d'étudiants étrangers ont chuté de près de 23 % en 2025 par rapport à 2024. Pourtant, votre site disait initialement que toutes les places dans vos résidences étaient occupées pour l'automne 2026, et il proposait aux étudiants de s'adresser à votre partenaire privé, Campus1. Malgré le ralentissement au chapitre du recrutement, votre site indiquait toujours aux étudiants qu'il n'y avait pas de place et qu'ils devaient s'adresser à votre partenaire du secteur privé pour obtenir un logement.

Si vous obtenez la hausse du nombre d'étudiants étrangers que vous voulez, où vont-ils se loger, à votre avis?

Effrosyni Diamantoudi: Je vais apporter une précision. La raison pour laquelle nous avons orienté nos étudiants vers un fournisseur privé, c'est que nos résidences principales subissaient des rénovations importantes. La résidence des Soeurs grises est un édifice patrimonial. C'est un magnifique édifice patrimonial situé au centre-ville de Montréal, dont la rénovation et l'entretien demandent beaucoup de temps et d'argent. Pendant les travaux, nous devons reloger nos étudiants.

Grant Jackson: Je comprends, mais c'est peut-être un peu hypocrite de dire une chose et d'en faire une autre: d'un côté, vous réduisez l'espace en résidence, mais de l'autre, vous demandez plus d'étudiants internationaux alors que vous n'avez pas de logements disponibles pour les héberger. Voyez-vous la contradiction?

Effrosyni Diamantoudi: Je ne la vois pas vraiment. Il y a beaucoup de logements autour de Concordia. Ils sont conçus pour accueillir des étudiants. Les étudiants se sont toujours logés autour de l'université dans des bâtiments dotés de studios, ce qui n'a jamais été un problème.

Grant Jackson: Ce n'est pas ce que dit votre propre association étudiante. Elle a publié un rapport public indiquant que les loyers inabordables et le fait d'arriver sans logement font partie des raisons pour lesquelles les étudiants étrangers ont besoin de logements de transition. En fait, les auteurs du rapport décrivent ensuite comment un étudiant qu'ils connaissent dormait dans un refuge tandis qu'un autre restait sur le canapé de ses amis jusqu'à ce que ces derniers ne puissent plus l'héberger. Ce ne sont là que quelques exemples tirés du rapport de votre propre association étudiante.

Je ne comprends pas très bien la contradiction entre vos propos et ceux de l'association qui représente les étudiants de votre établissement.

Effrosyni Diamantoudi: Nous avons des moyens d'aider les étudiants qui ont des difficultés. Je ne suis pas au courant des cas que vous mentionnez.

Grant Jackson: Mon bureau peut certainement vous envoyer ces exemples tirés du rapport. De façon plus générale, nous sommes très préoccupés par les nombreux exemples dont le Comité a entendu parler concernant des étudiants qui se retrouvent dans des banques alimentaires, qui ont du mal à joindre les deux bouts ou qui vivent avec six, sept ou huit personnes dans un appartement d'une chambre ou un studio.

Pensez-vous que le gouvernement en a fait assez pour soutenir la création de logements dans les établissements d'enseignement postsecondaires afin d'accueillir de façon adéquate le nombre d'étudiants étrangers que vous réclamez?

Effrosyni Diamantoudi: Le logement n'est pas un problème propre aux étudiants étrangers. Pour ce qui est de la mobilité étudiante en général, nous avons plusieurs étudiants qui viennent du reste du Canada, de l'extérieur de Montréal, voire du reste du Québec pour étudier à Concordia. L'hébergement des étudiants est un enjeu dont nous pouvons peut-être discuter, mais, au Québec, nous ne recevons aucun financement à cette fin. Comment est-ce qu'on s'attend à ce que nous, en tant qu'établissement, puissions héberger nos étudiants alors que notre financement n'y est pas destiné?

Grant Jackson: Franchement, je suis d'accord avec vous. C'est pourquoi je suis très préoccupé que vous soyez ici pour réclamer un plus grand nombre d'étudiants étrangers alors que vous constatez que le gouvernement ne vous soutient déjà pas pour construire des logements afin de répondre à la demande actuelle des étudiants.

Effrosyni Diamantoudi: La question ne se limite pas à accueillir plus d'étudiants étrangers. Supposons qu'ils viennent du reste du Canada. Où logeraient-ils?

Grant Jackson: Exactement. Nous ne comblons pas cette lacune en matière de logement pour aucun groupe d'étudiants, peu importe d'où ils viennent. N'est-il pas irresponsable de demander plus d'étudiants étrangers alors que nous n'avons pas assez de logements pour tous les étudiants, peu importe d'où ils viennent?

Effrosyni Diamantoudi: Nous offrons des places en classe, pas des chambres.

Grant Jackson: Votre établissement pense que c'est au secteur privé de fournir des logements aux étudiants étrangers. Est-ce bien votre avis, à l'Université Concordia?

Effrosyni Diamantoudi: Nous avons 45 000 étudiants. Nous ne fournissons pas de logements à 45 000 étudiants.

Grant Jackson: Vous en voulez plus.

Effrosyni Diamantoudi: Non, nous n'en demandons pas plus. Nous sommes en deçà du nombre d'étudiants que nous avions l'habitude d'accueillir. Nous devons remplir nos laboratoires. Nous devons atteindre nos objectifs en matière d'innovation. Nous devons être en mesure d'atteindre ces cibles. Nous ne demandons pas plus d'étudiants. Nous devons revenir au seuil où nous étions.

● (1725)

Grant Jackson: Ne pensez-vous pas pouvoir combler cette lacune avec des étudiants canadiens?

Effrosyni Diamantoudi: Vous voulez dire au Québec?

Grant Jackson: Je veux dire du Canada.

Effrosyni Diamantoudi: N'auraient-ils pas besoin de logements, eux aussi?

Grant Jackson: Exactement.

Effrosyni Diamantoudi: Je ne comprends pas la question.

Grant Jackson: Je ne comprends pas pourquoi vous ne demandez pas...

La présidente: Merci, monsieur Jackson.

Merci, madame Diamantoudi.

[*Français*]

Monsieur Joseph, vous avez la parole pour cinq minutes.

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Ma question s'adresse à Mme Foisy. Je vais détendre l'atmosphère.

Parlons de la rétention des talents internationaux. Après avoir attiré ces talents, comment le Canada peut-il mieux les retenir et leur offrir des perspectives professionnelles qui les encouragent à contribuer durablement à notre économie?

[*Traduction*]

Julie Foisy: Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, l'investissement et le soutien visant à développer l'apprentissage par l'expérience, l'apprentissage intégré au travail et l'éducation coopérative pour les étudiants canadiens, les étudiants étrangers et les étudiants en général facilitent l'accès au marché du travail. C'est un bassin de talents. Ces efforts aident également les employeurs. Voilà ce que je recommanderais.

[*Français*]

Natilien Joseph: Quels sont les principaux facteurs qui influencent la décision des talents de s'établir durablement au Canada plutôt que de poursuivre leur carrière ailleurs, dans d'autres pays, par exemple?

[*Traduction*]

Effrosyni Diamantoudi: Ce sont leurs perspectives d'emploi et leur sentiment d'appartenance qu'ils ressentent au sein de cette société. Tout comme un étudiant canadien qui déménage à Montréal depuis une autre province, ce sont ces mêmes perspectives qui l'encourageraient à rester. Quand les étudiants participent à des programmes coopératifs, ont très tôt des occasions et de l'expérience dans le monde du travail, et ont une chance de décrocher un emploi, ils sont bien plus enclins à rester. Leur recherche d'emploi est plus fructueuse, ce qui bonifie leur expérience.

[*Français*]

Natilien Joseph: Quels sont les secteurs de l'économie canadienne qui pourraient bénéficier le plus de l'apport de ces talents?

[*Traduction*]

Effrosyni Diamantoudi: Nous recevons chaque automne un rapport de notre ministère. C'est un rapport très détaillé, qui contient toutes sortes de données sur différents secteurs.

Je vais vous faire part d'une expérience assez intense que nous vivons en ce moment.

Il y a trois ans, Concordia a reçu son premier Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada. C'est un projet de 130 millions de dollars axé sur l'électrification de la société. C'est une initiative de taille qui porte sur l'énergie propre, les batteries, les systèmes solaires, etc. La réalisation du projet de 130 millions de dollars prendra six ans. Nous avons accepté tous les candidats canadiens, sans exception. Nous n'arrivons pas à pourvoir au moins 30 % de nos postes vacants. Nous nous étions engagés à admettre 250 doctorants, et nous n'y arrivons pas. Nous avons récemment demandé une prolongation au gouvernement fédéral précisément parce que nous ne pouvons pas pourvoir les postes.

Pour revenir au début de votre question, l'énergie est un secteur. L'ingénierie est un domaine clé où il y a une véritable pénurie: il manque des ingénieurs en énergie nucléaire, des ingénieurs en technologie des batteries, et des ingénieurs en génie chimique et des matériaux.

[*Français*]

Natilien Joseph: Continuons sur un autre sujet.

Comment l'arrivée d'entrepreneurs internationaux peut-elle contribuer à la création d'entreprises, à la croissance économique et à la création d'emplois au Canada?

[*Traduction*]

Effrosyni Diamantoudi: Nous avons bien un incubateur à Concordia, le District 3, ou D3. La grande majorité des entrepreneurs et des entreprises en démarrage du D3 sont des étudiants étrangers, des doctorants internationaux qui se sont joints au D3 pour développer leurs entreprises en démarrage. Ils sont créatifs, motivés et très enthousiastes à l'idée de réussir et de contribuer à notre économie.

● (1730)

[*Français*]

La présidente: Merci, monsieur Joseph.

[*Traduction*]

Merci, madame Diamantoudi.

Je sais que le temps est écoulé. Il est 17 h 30. Si vous êtes d'accord, je vais accorder trois minutes aux conservateurs et trois minutes aux libéraux pour conclure. Ensuite, nous aurons fini pour aujourd'hui.

Madame Rempel Garner, vous avez trois minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci, madame la présidente.

Je m'adresse à notre collègue de Concordia. Je pense qu'une grande partie de l'inquiétude autour des demandes des universités pour davantage de permis d'études vient du fait que les budgets de fonctionnement des universités sont si étroitement liés à un programme fédéral d'immigration. Je me demande si vous seriez d'accord avec une recommandation demandant aux universités de rendre publique chaque année la part de leurs recettes provenant des frais de scolarité des étudiants internationaux — si ce n'est pas déjà le cas — pour que les gouvernements puissent identifier le risque avant qu'il ne se concrétise.

Effrosyni Diamantoudi: Merci beaucoup de la question, car elle me donnera l'occasion d'expliquer qu'au Québec, la situation est très différente.

Les étudiants étrangers ne sont pas une source de revenus. Notre système de financement est tel que les recettes que nous percevons grâce aux étudiants étrangers sont reversées au gouvernement. Nous ne les conservons donc pas.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Bien sûr — je n'ai que trois minutes —, mais pensez-vous qu'il serait utile dans d'autres régions du pays que ces renseignements soient divulgués? Je pense notamment à la venue d'Universités Canada. Ne serait-ce pas une bonne chose que les universités divulguent le montant provenant des étudiants internationaux, pour qu'il y ait une évaluation adéquate des risques par le public?

Effrosyni Diamantoudi: L'information est déjà divulguée. C'est dans tous nos états financiers.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Certaines données le sont déjà. D'accord, très bien. Je vous remercie.

Vous avez dit tout à l'heure que vous offrez des places en classe, pas des chambres. Seriez-vous en faveur de lier l'attribution des permis d'études d'un établissement à la disponibilité de logements étudiants? Il y aurait des garanties, surtout pour les étudiants de première année et dans les régions où les taux d'inoccupation sont faibles.

Effrosyni Diamantoudi: Nous garantissons un logement à tous nos étudiants de première année.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Encore une fois, à l'échelle nationale, pensez-vous qu'il serait plus facile pour les universités de plaider en faveur des changements qu'elles défendent devant ce comité si les préoccupations liées au logement étaient, par exemple, prises en compte dans une recommandation officielle demandant au gouvernement de faire en sorte que cela soit garanti? Dans d'autres régions du pays, ce n'est pas le cas.

Effrosyni Diamantoudi: Je ne suis pas certaine de bien comprendre votre question.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Ma question est la suivante: Concordia fait partie du grand écosystème universitaire du Canada, et lorsque la marée monte, tous les bateaux flottent ou coulent ensemble. Lorsque des groupes tels qu'Universités Canada viennent plaider en faveur d'un plus grand nombre de permis d'études, et qu'il existe une perception selon laquelle les universités tirent profit des étudiants internationaux, même si ce n'est pas le cas de la vôtre… On réclame de la stabilité dans les programmes. Ne serait-il pas judicieux d'aborder certaines de ces questions à grande échelle?

Effrosyni Diamantoudi: En fait, j'ai entendu dire que…

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'essaie de vous donner l'occasion de dire: « Oui, et Concordia le fait déjà. » C'est ce que j'essaie de faire.

Effrosyni Diamantoudi: En réalité, nous ne plaidons pas en faveur d'une augmentation du nombre de permis. Ce que nous demandons vraiment, c'est que vous amélioriez notre image de marque, car cette dernière a été détruite.

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est exactement ce que je dis. Je parle d'une recommandation qui dirait que le nombre de permis devrait être lié aux logements disponibles dans une région donnée. Ne serait-ce pas formidable?

La présidente: Merci, madame Rempel Garner.

Merci, madame Diamantoudi.

Il nous reste trois minutes pour M. Fragiskatos.

Monseiur Fragiskatos, allez-y.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Diamantoudi, merci beaucoup d'être ici aujourd'hui. Au début de l'échange précédent, vous tentiez de faire valoir un point concernant le Québec. Je vais vous laisser le temps d'étayer votre démonstration.

Effrosyni Diamantoudi: Merci.

Au Québec, la situation est très différente. Je comprends l'argument selon lequel les étudiants étrangers constituent une source de revenus. Or, au Québec, ce n'est pas une source de revenus pour nous. Les recettes que nous percevons grâce aux étudiants étrangers, nous les reversons au gouvernement du Québec, qui les redistribue à tous les établissements, qu'ils accueillent ou non des étudiants étrangers.

La raison pour laquelle nous attirons des étudiants étrangers et souhaitons les accueillir, c'est que nous n'avons pas suffisamment d'étudiants canadiens pour combler les places vacantes dans nos laboratoires. C'est la seule raison. Je tiens à préciser, en tant que vice-rectrice, que lorsque nous admettons des étudiants, je n'ai absolument aucune raison de préférer un étudiant étranger à un étudiant canadien puisque les chances qu'ils se présentent à notre porte en septembre sont 50 % plus faibles. Cela causerait d'énormes perturbations. La seule raison pour laquelle nous agissons de la sorte, c'est que nous n'avons pas d'étudiants canadiens.

● (1735)

Peter Fragiskatos: Il s'agit d'un domaine de compétence provinciale, mais je pense que mes collègues accepteront cette question, car elle concerne effectivement l'immigration.

Dans d'autres régions du pays, nous avons constaté que, dans les faits, les étudiants étrangers ont été utilisés comme sources de revenus, en particulier dans le système collégial, mais pas uniquement là. Croyez-vous que le modèle québécois est applicable à l'extérieur de cette province?

Effrosyni Diamantoudi: Il serait très intéressant de voir si cela modifierait réellement et complètement l'aspect incitatif.

Cependant, il est important de faire la distinction… Nous ne sommes pas tous pareils. Il y a eu des acteurs malhonnêtes dans le système et, malheureusement, ces acteurs malhonnêtes nous ont tous tirés vers le bas. Nous sommes désormais sur le point de faire sombrer notre propre économie. Il est très important que nous distinguions bien les enjeux ici et que nous accordions aux étudiants internationaux le rôle qu'ils devraient véritablement jouer dans notre société, que nous leur permettions de le faire et que nous les encouragions à revenir au Canada.

Peter Fragiskatos: Vous parlez d'expérience. Vous avez dit être venue ici en tant qu'étudiante étrangère. Il nous reste environ 40 secondes.

Je pense que vous conviendrez que les gouvernements doivent effectivement tenir compte de l'évolution des contextes et adapter leurs politiques en conséquence. Parlez-nous de la valeur d'une formation d'étudiant étranger, tant pour l'étudiant que pour le pays.

Effrosyni Diamantoudi: Notre pays repose sur la diversité. Nous devons l'encourager. C'est notre atout. C'est notre richesse: le fait que nous soyons très différents les uns des autres et que nous mettions nos cultures en commun. C'est ce qui m'a fait tomber amoureuse du Canada dès mon arrivée. C'est la raison pour laquelle je suis une fière Canadienne: le fait que nous embrassons la diversité. Nous embrassons la diversité culturelle. Je ne pense pas que ce soit le moment de faire marche arrière à cet égard.

La présidente: Merci, madame Diamantoudi.

Merci, monsieur Fragiskatos.

Merci à tous les témoins pour leurs excellents témoignages.

Monsieur Usmani, vous avez évoqué le Programme de visa pour démarrage d'entreprise. L'une de vos recommandations est que nous devrions en mettre un nouveau en place. Plusieurs témoignages ont été présentés ici concernant un nouveau programme de visa pour démarrage d'entreprise ou une version révisée de ce programme. Si vous avez des recommandations très précises que vous souhaiteriez soumettre à notre comité, nous serions ravis de les examiner. Ce sujet a fait l'objet de discussions.

Sur ce, je tiens à vous remercier encore une fois pour tous ces excellents témoignages et pour la patience dont vous avez fait montre aujourd'hui.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca